

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
D'INSPIRATION CATHOLIQUE

VERS UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE



RÉDACTEUR
GEOFFREY STRICKLAND

FONDATEURS DU FORUM INTERNATIONAL

ALFRED FERNANDEZ +
DANIEL GUÉRY
MARIA TEUSCHER HILDINGSSON
JOHAN KETELERS
MICHEL ROY
GIAMPAOLO SILVESTRI

FORUM INTERNATIONAL
www.foruminternational.org
forum@foruminternational.org

*La lumière de l'Evangile
est un guide pour quiconque se met
au service de la civilisation de l'amour, là où les
Béatitudes ont une résonance sociale, où existe
une véritable inclusion des plus petits.*

Pape François

VERS UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE

TABLE DES MATIÈRES

I. INTRODUCTION	5
II. DROITS DE L'HOMME	15
III. DÉVELOPPEMENT	25
IV. SANTÉ	35
V. EDUCATION	43
VI. FAMILLE	53
VII. MIGRATION	63
VIII. JEUNESSE	73
IX. CONCLUSION	81
X. PARTICIPANTS AUX GROUPES THÉMATIQUES	87

*Les auteurs de cette publication
souhaitent remercier tout particulièrement
la Fondation papale et la Fondation Pie XII
pour leur précieux soutien.*

LES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
D'INSPIRATION
CATHOLIQUE

ALLER DE L'AVANT
DANS UN MONDE MARQUÉ
PAR DES CHANGEMENTS
SANS PRÉCÉDENT

Aujourd'hui, il est souvent affirmé que le monde est marqué par des changements continuels et que ceux-ci ont un impact considérable sur les transformations sociétales. Le changement climatique est considéré comme une réalité qui met la vie des individus en danger, les économies néo-libérales auraient atteint les limites de leur promesse d'améliorer le bien-être de la population mondiale et la cohésion sociale, le développement communautaire et la solidarité sont progressivement marqués par l'individualisme et le matérialisme. L'équilibre mondial actuel est considéré comme incertain en raison de l'instabilité des pouvoirs politiques, et les démocraties sont désormais remises en question par de nouvelles majorités qui mettent en péril le principe même de la démocratie. Si les progrès sont encore mesurables, on comprend cependant de mieux en mieux qu'il existe une limite aux promesses du passé et aux modes de pensée qui y ont contribué. Face à l'émergence d'un nombre croissant d'enjeux majeurs et d'une complexité toujours plus grande, les populations du monde entier éprouvent un nouveau sentiment de vulnérabilité ainsi qu'une quête plus profonde de moralité et de responsabilité.

Deux logiques principales semblent prévaloir dans la recherche des moyens envisageables pour aller de l'avant. La première tente de prolonger l'ordre actuel et sa vision essentiellement axée sur le profit. La seconde s'oriente vers des changements plus profonds et plus radicaux, en renouvelant la dynamique des relations mondiales sur la base d'une nouvelle vision conceptuelle. La première conduit à des attitudes et des comportements défensifs et protecteurs, qui impliquent ensuite des mécanismes de contrôle plus exhaustifs et plus pointus. La seconde s'efforce d'être «centrée sur la personne» et vise à mieux définir les responsabilités partagées et le développement de dynamiques nouvelles, bien qu'encore incertaines. Les débats et les interactions entre les deux logiques sont aussi influencés par les préoccupations croissantes en matière de sécurité, qui à leur tour suscitent la méfiance à l'égard de l'avenir et de l'engagement réel des communautés nationales et internationales.

Le changement est souvent considéré comme une sorte de facteur externe qui affecte les individus et les communautés. Cependant, le changement peut également

être considéré comme une partie intégrante de l'expérience humaine, avec une possibilité pour les personnes et les communautés d'envisager à la fois le progrès et le perfectionnement. Dans la recherche d'une amélioration de notre propre vie et de celle de notre communauté, souvent caractérisée par des tentatives diverses et des erreurs, nous comprenons l'appel au changement, même si ce n'est qu'implicitement. Dans ce sens, nous constatons aujourd'hui que c'est souvent l'absence d'une perspective claire sur le développement de la vie en société qui génère la contestation sociale et la nécessité d'un changement. L'absence de vision globale et de dialogue pour réduire efficacement la pauvreté, la marginalisation et l'exclusion, sont des causes majeures du nombre croissant de manifestations et de réactions antagonistes que l'on observe aujourd'hui. Les besoins humains fondamentaux de reconnaissance, de respect, d'accès à la croissance et à la pleine participation de la communauté appellent tous, de façon résolue, à des changements plus fondamentaux.

La croissance exponentielle de la population mondiale, qui atteint aujourd'hui plus de sept milliards et demi d'individus, est un changement à part entière. Cette augmentation rapide de la population à l'échelle de la planète exige une approche globale pour trouver de meilleurs moyens d'organisation afin de garantir la justice, l'équité et la solidarité. Près de vingt ans après le début du nouveau millénaire, on rapporte que près de la moitié de la population mondiale vit avec moins de 5,50 USD par jour et que les taux de pauvreté augmentent dans certaines régions du monde.¹ Il semble que nous nous trouvons en quelque sorte à la croisée des chemins. D'une part, il n'existe pas de véritable approche globale commune et/ou de consensus pratique sur la manière de répondre aux préoccupations des pauvres dans une vision du monde essentiellement axée sur le profit. D'autre part, il n'y a pas de vision claire sur la manière de s'éloigner d'une conception qui place le «profit au-dessus de la personne», pour développer une approche plus centrée sur la personne elle-même. Les efforts déployés à cet égard s'effilochent souvent et restent au niveau des bonnes intentions. Ils sont alors consignés dans des documents non contraignants, qui sont ensuite laissés sans mise en œuvre adéquate et sans suivi approprié. On peut donc douter de l'efficacité des efforts multilatéraux lorsqu'ils restent insuffisamment développés ou simplement ignorés au niveau de la mise en œuvre à l'échelon national.

Les priorités nationales et internationales sont fortement influencées par les modes de pensée historiques fondés sur la logique des limites territoriales, des intérêts économiques privés et des mécanismes de pouvoir politique. L'appel à préserver et à développer le bien commun se fait entendre sans doute dans les nombreux débats internationaux, mais les bases communes pour faciliter ce processus semblent difficiles à trouver. Sans le fondement solide d'un terrain d'entente, le bien commun devient de moins en moins «commun», perdant ainsi sa valeur conceptuelle propre. Entravés par une pensée et des structures archaïques, ainsi que par l'incertitude et la complexité des solutions théoriques, même les aspirations et les espoirs les plus grands de millions de personnes peuvent se trouver paralysés par une pensée qui se veut trop défensive. Pourtant, l'histoire montre qu'une sécurité et une protection

¹ Voir, par exemple, le Rapport de la Banque Mondiale 2018 intitulé *Pauvreté et Prospérité partagée 2018 : Compléter le Puzzle de la Pauvreté* (Washington DC, Banque Mondiale, 2018), 81.

plus importantes sont bien mieux garanties en organisant le dialogue, en partageant les responsabilités et en s'engageant ensuite efficacement en faveur d'un «bien commun».

Le progrès de l'humanité a toujours été et sera toujours tributaire d'un processus de changement et de renouvellement. Si l'évolution de la société mondiale, les perspectives démographiques changeantes et les tensions politiques appellent de nouvelles solutions, alors ces dernières devront être fondées sur de nouvelles façons de penser. Il va falloir proposer des réponses qui seront basées sur une vision commune, un dialogue ouvert et des responsabilités partagées, afin de parvenir à un capital social et une cohésion renouvelés.

L'importance de la société civile et des organisations catholiques en tant que vecteurs de changement

La société civile joue un rôle majeur dans l'établissement et la contribution à ce dialogue, les organisations étant au service de la société de nombreuses et diverses façons. Les organisations, dans leur sens le plus général, sont présentes à tous les niveaux de l'organisation sociale. Elles fournissent divers services, sociaux ou autres, que ce soit au niveau local, national ou international. Les champs d'action et les impacts respectifs des organisations, depuis la base jusqu'aux niveaux académiques ou universitaires, ont connu une croissance considérable au cours des dernières décennies. Cela permet de mettre en évidence et de prouver la dynamique opérationnelle toujours plus grande des individus et des groupes de personnes dans un monde «globalisé». Les organisations, à tous les niveaux de la société civile, sont de plus en plus considérées comme de véritables acteurs mettant en œuvre des politiques sociales et des programmes de développement, illustrant ainsi leur grande capacité à favoriser une véritable cohésion sociale.

Les organisations non gouvernementales (ONG) sont nées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale pour offrir l'aide et les secours nécessaires aux niveaux local, national et international. Leur champ d'action s'est progressivement élargi au cours des décennies suivantes, et elles opèrent désormais dans un vaste domaine de réseaux internationaux qui ne cessent de croître. La portée grandissante de leur travail a permis d'élargir leur audience et d'obtenir un soutien financier plus important, l'influence qu'elles acquièrent leur permettant de se positionner solidement et d'effectuer un travail de plaidoyer efficace.

Issues de la base, et solidaires des communautés locales au sens large, les ONG ont largement contribué à la promotion de la justice sociale. Bien qu'il soit difficile d'évaluer de manière exhaustive la valeur économique des ONG, les dépenses de fonctionnement globales des institutions à but non lucratif ont été estimées à plus de 2,2 trillions de dollars en 2010.² En 2018, on estimait à 10 millions le nombre d'institutions non gouvernementales dans le monde, dont 5 161 ONG jouissant

² Lester M. Salamon, "Intégrer le secteur de la société civile sur la carte économique du monde," *Annales de l'économie publique, sociale et coopérative*, 81, n° 2 (juin 2010): 187.

d'un statut consultatif actif auprès de l'ECOSOC.³ Prises dans leur ensemble, elles constituent un profil économique de premier plan qui a retenu toute l'attention des gouvernements. Si ces chiffres sont impressionnants, ils ne révèlent pas ce qui est peut-être la qualité la plus importante des ONG : celle de faire preuve d'une énorme capacité à contribuer efficacement à l'harmonie sociale, à corriger les fractures du développement social et à œuvrer à la mise en œuvre des principes démocratiques.

Grâce à leurs expériences de terrain, les ONG ont progressivement développé un mode d'analyse et d'expertise au niveau local qui reste à la fois unique et nécessaire. Cette approche et cette expertise «de terrain» permettent de soulever des questions fondamentales, d'ouvrir de nouveaux débats et de discuter de bien des conséquences «pratiques» des politiques menées. De nombreux concepts, dans les domaines des droits de l'homme et du développement par exemple, continuent à être affinés sur la base des contributions des ONG et de la société civile dans son ensemble. La forte présence sociale des ONG et le nombre toujours croissant des services qu'elles rendent touchent maintenant presque toutes les couches de la société. Les ONG continuent à «faire plus avec moins», et pourtant leur expertise reste insuffisamment prise en compte dans les processus de décision.

Dans ce vaste paysage, les organisations catholiques actives au sein de la société civile ne cherchent pas à être considérées comme un groupe distinct. Elles cherchent plutôt à être des partenaires actifs qui contribuent aux nombreux efforts déployés pour défendre les droits de l'homme et promouvoir la justice sociale. Une vision centrée sur la personne est au cœur de leur activité, ce qui justifie leur recherche de la pleine reconnaissance et du respect de tous les êtres humains, de la promotion du développement intégral comme du bien-être de tous.⁴ Cela se traduit par une triple justification dans leur décision de travailler au niveau des institutions intergouvernementales et nationales :

1. Il est clair que les structures sociales et économiques existantes sont encore inadaptées aux besoins des populations mondiales.
2. On perçoit une convergence avec les objectifs initiaux des organismes intergouvernementaux qui ont été créés pour «proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international, à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.»⁵
3. L'enseignement social de l'Église promeut une vision centrée sur la personne et la valeur de la communauté.

3 Voir la *liste des Organisations non gouvernementales dotées d'un statut consultatif auprès du Conseil économique et social au 1er septembre 2018* publiée par Le Conseil Economique et Social des Nations Unies, E/2018/INF/5 (31 octobre 2018), note du Secrétaire général.

4 "L'engagement des chrétiens se traduira également par un effort de réflexion culturelle visant à un discernement sur des modèles culturels de développement économique et social." Jean-Paul II, *Sollicitudo Rei Socialis*, sec.41.

5 Nations Unies, Charte des Nations Unies, 1 U.N.T.S.XVI (26 juin 1945), préambule.

Le travail des organisations internationales d'inspiration catholique dépasse donc une simple vision temporelle. Leur action est inspirée et soutenue par des convictions qui vont au-delà de l'individu et qui explorent continuellement les valeurs de transcendance et de transformation. Elles adoptent des modes de pensée et d'action actifs et réactifs qui sont imprégnés d'une dimension morale fondamentale.⁶ Ainsi, les différences avec les organisations non confessionnelles ne doivent pas être comprises comme étant simplement dues à une éventuelle diversité des programmes ou des positions en matière de plaidoyer. Ces différences sont mieux comprises à la lumière de la mission des organisations catholiques qui consiste à œuvrer pour l'affirmation de la dignité humaine et l'épanouissement de la nature humaine. Les organisations catholiques agissent comme un levain dans la société et s'efforcent de trouver des solutions pour garantir une société plus pleinement humaine.⁷

Cinq outils majeurs pour promouvoir une culture de protection

Pour élaborer des solutions, il faut à la fois des points de référence et des outils. Les premiers points de référence pour les organisations catholiques sont, bien sûr, l'Évangile ainsi que l'enseignement social de l'Église. Les organisations d'inspiration catholique optent ensuite pour un ensemble d'outils conformes à ces points de référence initiaux, qui accordent une égale attention au processus et au résultat final souhaité. Dans la vaste collection d'outils, les cinq qui suivent font partie de l'identité fondamentale des ONG d'inspiration catholique dans leurs efforts continuels pour promouvoir une culture de protection.

Un premier outil majeur est la Déclaration universelle des droits de l'homme.

«Le mouvement vers l'identification et la proclamation des droits de l'homme est l'un des efforts les plus importants pour répondre efficacement aux exigences irréductibles de la dignité humaine.»⁸ Cette déclaration du Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise synthétise non seulement les nombreuses références faites pour souligner la valeur universelle, inviolable et inaliénable de cette Déclaration, mais souligne également la nécessité de respecter sa valeur morale. En proposant une vision et une mission communes, elle a offert un terrain d'entente à toutes les nations, communautés et personnes, dans l'espoir que cette vision se traduise de manière responsable en saines politiques. L'identification des droits est partie d'une compréhension solide de la nature humaine et visait à l'épanouissement de tous les êtres humains, tant individuellement que collectivement. Les droits identifiés étaient donc universels dans leur conception et dans leur exercice. Il est alors inquiétant de constater combien cette vision universelle est abandonnée et minée en raison du peu de considération pour la valeur morale qui est inhérente à ces droits. Pour l'ancien Représentant permanent du Saint-Siège auprès des Nations Unies à Genève, S.E. Mgr Silvano Tomasi, «lorsque les droits de l'homme sont négligés, il en résulte une exclusion systémique des personnes

6 "Les tâches de responsabilité dans les institutions sociales et politiques exigent un engagement sérieux et articulé, qui sache mettre en évidence, par les réflexions apportées au débat politique, par la programmation et les choix opérationnels, la nécessité absolue d'une qualification morale de la vie sociale et politique." *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise* (Cité du Vatican : Libreria Editrice Vaticana, 2004), par. 566

7 Paul VI, *Populorum Progressio*, par. 20-21.

8 Conseil Pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise*, par. 152.

vulnérables.»⁹ Si nous voulons que les droits de l'homme restent un point de référence solide pour la poursuite du développement dans le monde, il est urgent de les repenser et de revenir à leur vision et à leurs objectifs initiaux, qui sont parfois bien éloignés des nombreux débats polarisants que l'on observe aujourd'hui.

Le développement de la coopération internationale est un deuxième outil essentiel pour servir l'humanité. Le dialogue reste le grand espoir du monde et l'on ne peut qu'espérer que tous les peuples prennent conscience que les défis mondiaux exigent un dialogue au niveau mondial, et impliquent une responsabilité partagée à cette même échelle. Il faut laisser suffisamment d'espace aux nations et aux cultures pour définir quelles sont les voies qui se révéleront être les plus efficaces pour parvenir à une harmonie sur le plan mondial, toutefois sans que les objectifs fondamentaux soient entravés. Les choix qui s'offrent aux nations sont donc d'une importance majeure. Lorsque les seuls intérêts nationaux prévalent, la capacité de dialogue est réduite. Lorsque la logique du profit reste une priorité au détriment de la personne humaine, les solutions ne peuvent pas servir l'humanité dans son ensemble.

Le principe du bien commun est un troisième outil pour définir de nouvelles orientations mondiales. Selon différentes définitions, le «bien commun» englobe un concept qui «découle de la dignité, de l'unité et de l'égalité de toutes les personnes,»¹⁰ et sert de point de référence dans les processus de décisions responsables. Il s'agit de «l'ensemble des conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée»¹¹. Il englobe donc tous les domaines et toutes les disciplines de la société, soulignant la nécessité de donner la priorité à la moralité par rapport aux valeurs temporelles. Le bien commun a donc une dimension véritablement inclusive. Il reconnaît la nécessité de l'intégration de tous dans la société et la responsabilité partagée de tous de protéger et d'assurer la poursuite de la croissance. Une meilleure intégration du concept de «bien commun» dans les relations internationales permettrait d'éviter bon nombre des jeux de pouvoir qui prévalent actuellement et de réduire les risques de conflits.

La subsidiarité est le quatrième outil d'importance pour façonner un nouveau paysage social. En tant que principe, la subsidiarité garantit une plus large inclusion de tous, tout en fournissant un mécanisme structurel de distribution. En ce qui concerne l'égalité d'accès aux opportunités dans la société, la subsidiarité s'avère être une dynamique importante dans la promotion de la solidarité et de la fraternité. Elle sert à renforcer la cohésion sociale et contribue à l'inclusion des pauvres et à la justice sociale. Un nouvel élan donné à l'entrepreneuriat social, des conditions de travail équitables et la promotion des valeurs intergénérationnelles sont autant de voies pour parvenir à une meilleure redistribution qui soit respectueuse de toutes les personnes.

⁹ S.E. Mgr Silvano M. Tomasi, *Déclaration aux Nations Unies à l'occasion du 3ème Forum sur les entreprises et les droits de l'homme : "Discussion de Haut Niveau sur le renforcement des liens dans le système économique mondial et l'ordre du jour sur les entreprises et les droits de l'homme,"* 3 décembre 2014.

¹⁰ Conseil Pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise*, par. 164.

¹¹ Ibid.

Une juste appréciation de la personne humaine en tant qu'être social est le cinquième outil ou pilier. En effet, la personne humaine n'est pas un être solitaire, elle dépend d'un vaste réseau de relations pour assurer son développement intégral et l'accomplissement de son destin. Les organisations d'inspiration catholique partagent donc une mission commune de promotion d'une société dans laquelle le bien-être, l'épanouissement et la participation de toutes les personnes sont valorisés. L'inclusion est une dynamique puissante qui permet de reconsidérer le paysage social dans une perspective qui évite la marginalisation et qui offre un espace de participation à tous.

Ces outils sont essentiellement centrés sur la personne humaine et font référence aux nombreuses dimensions et dynamiques sociales présentes dans la société, la sphère politique et les relations internationales. Les droits de l'homme, la paix, le bien commun, la subsidiarité et la solidarité sont tous mis au service du principe d'inclusion et de sa contribution à une culture de protection. Ce document offre un aperçu de la manière dont ces éléments caractérisent la mission et les activités des organisations d'inspiration catholique.

Ne laisser personne de côté

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) illustrent la détermination de toutes les nations à «promouvoir des sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et de la violence.»¹² La mission universelle exprimée dans les 17 objectifs et les 169 cibles souligne l'engagement commun de toutes les nations à «engager le monde sur une voie durable, marquée par la résilience.»¹³ L'engagement de «ne laisser personne de côté» donne une nouvelle dynamique aux institutions et aux économies existantes en appelant à un véritable esprit de service sur le plan social, à une plus grande solidarité internationale et au développement du bien commun. «Ne laisser personne de côté» est devenu une priorité politique discutée au plus haut niveau. Le fil conducteur semble être l'intérêt prioritaire pour le bien-être intégral des peuples plutôt qu'une approche uniquement tournée vers le profit. L'économie de marché est invitée à donner plus de place à l'entrepreneuriat social ; la réciprocité doit devenir un point de référence pour les relations internationales et les nombreuses formes d'inégalités doivent figurer en priorité à l'agenda politique mondial.

Une telle vision et un tel programme exigent une transformation profonde. Les relations au niveau mondial vont devoir être redéfinies, les points de référence économiques modifiés et les relations sociales reconsidérées. Le rétrécissement actuel de l'espace multilatéral, qui va de pair avec une revendication croissante de l'identité nationale et la voix de plus en plus forte de mouvements extrémistes, va remettre en question la mise en œuvre efficace et adéquate de ces objectifs. Des tensions existent entre la mondialisation et les intérêts purement nationaux. Il est clair cependant que la croissance ne peut plus se mesurer uniquement en termes de moyens financiers et que le défi reste de construire une société qui soit réellement inclusive pour tous.

¹² Nations-Unies, Résolution 70/1, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, A/RES/70/1 (21 Octobre 2015), préambule.

¹³ Ibid.

Ces efforts exigent la participation de nombreux acteurs à différents niveaux. À cet égard, il est encourageant de constater que les signataires du document sur les Objectifs de Développement Durable 2030 ont formellement reconnu la nécessité d'une collaboration avec la société civile. Le chemin à parcourir est peut-être encore long mais il semble s'ouvrir vers un plus grand dialogue et une meilleure compréhension de la responsabilité partagée, tous deux nécessaires pour atteindre le bien commun. Les futures politiques ne seront plus construites par les seuls politiciens et technocrates, mais par un consortium incluant l'expertise de ceux qui sont au niveau local.

La convergence des ONG d'inspiration catholique sur la voie d'une société plus inclusive

Les chemins nombreux et variés suivis par les organisations pour tendre vers la justice sociale et la solidarité, convergent désormais. Les défis d'aujourd'hui sont de plus en plus interconnectés : les solutions qui se rapportent à un domaine ou une discipline doivent être élaborées à la lumière de leur impact sur d'autres domaines. Il y a donc un élément de convergence dans la prise de conscience grandissante que les approches spécialisées, unidimensionnelles, sont insuffisantes. De fait, il n'est plus acceptable d'envisager des solutions en matière de migration sans avoir au préalable mieux exploré les options et les conséquences sur le développement, sans avoir pris en compte leur impact sur les économies et l'éducation, ou sans avoir raisonné en termes de cohésion sociale. La nécessité de développer des synergies plus transversales ou interactives a pris une importance croissante.

Les organisations internationales d'inspiration catholique ont donc choisi de développer un espace de collaboration qui leur est désormais dédié. En s'appuyant sur les connaissances spécifiques et les divers domaines d'expertise de chaque organisation participante, un forum a été créé pour discuter des défis existants comme des opportunités futures et ce, de manière horizontale et non hiérarchique.¹⁴ En établissant cette collaboration, le Forum International vise à renforcer l'interaction entre les organisations, leur expertise de terrain, la mise en œuvre de l'enseignement social de l'Église, les études universitaires, tout comme les compétences professionnelles des autres partenaires d'inspiration catholique issus de la société civile. Plus de cent organisations d'inspiration catholique, ayant des membres et des partenaires dans le monde entier, se sont engagées à participer à cet espace de concertation afin de discuter et de renforcer leur plaidoyer sur la scène internationale. Les collaborateurs conservent chacun leur entière autonomie, tant au niveau organisationnel qu'opérationnel. Le Forum sert d'espace et de cadre d'échange, d'expertise et d'approfondissement de réflexions mises au service de tous.

Des groupes thématiques se sont ensuite formés pour dialoguer sur des questions pertinentes dans les domaines respectifs des droits de l'homme, du développement et de l'environnement, de la migration, de l'éducation, de la famille, de la santé et de la jeunesse. Chaque groupe, à travers son facilitateur, a pu interagir

¹⁴ Cf. www.foruminternational.org.

avec les autres groupes thématiques lors de réunions spécifiques, afin de proposer et développer des solutions nouvelles et interconnectées.

Ces deux dernières années, le thème «Vers une société plus inclusive» a servi de base de réflexion commune au sein des différents groupes thématiques. Ce thème offre un point de connexion avec les politiques menées au niveau mondial ; il est fondé sur l'enseignement social de l'Église et, surtout, s'appuie sur l'expertise et l'analyse de tous les participants au Forum. Les idées et les points de vue intégrés dans le présent document reflètent ce que les participants des diverses organisations internationales d'inspiration catholique ont mis en évidence au cours de leurs diverses réunions, dans un processus de deux années complètes.

Il convient de souligner que le présent document ne vise pas à fournir une analyse académique complète sur le thème de l'inclusion. Il doit bien plus servir de point de départ à un dialogue tourné vers l'avenir à propos de certaines des grandes préoccupations actuelles. En tant que tel, le document brosse un tableau qui invite à poursuivre la discussion et à l'affiner. Les informations qu'il contient montrent, à la lecture des signes des temps, à quel point l'inclusion est un processus en constante évolution visant à garantir que personne ne soit laissé de côté. Le document est organisé en chapitres thématiques reflétant les résultats du travail effectué dans les groupes thématiques respectifs. Chaque chapitre présente les «éléments conceptuels», les «défis» et les «positions adoptées» correspondant aux principales idées exprimées concernant l'inclusion. Bien que le document soit organisé par thèmes, le processus de collaboration a clairement révélé que les nombreux efforts des organisations d'inspiration catholique sont interconnectés, que celles-ci partagent des motivations communes et bénéficient d'une interaction continue et d'une cohésion axée sur le contenu.

Nous espérons que ce travail va permettre de développer davantage encore cette plateforme. Nous tenons à remercier tout particulièrement Geoffrey Strickland, secrétaire du Forum, qui a rassemblé ces réflexions, a constamment interagi avec les différents collaborateurs pour compléter, réviser et mettre en forme les idées, a cherché des liens utiles pour explorer d'autres interactions et a aidé à clarifier la complexité des nombreuses questions soulevées. Le Saint-Père nous rappelle que «la politique n'est pas l'art de l'improvisation», prenons alors tous cette recommandation comme ligne directrice et efforçons-nous d'améliorer encore la qualité et la vision de notre travail.

Johan Ketelers
Octobre 2019



LES DROITS DE L'HOMME

UNE VISION PARTAGÉE
POUR LA CONSTRUCTION
DE SOCIÉTÉS INCLUSIVES

“La Déclaration de 1948 a en effet déterminé l'objectif de formuler des déclarations qui seraient toujours valables, à toutes les époques, en tous lieux et dans toutes les cultures, parce qu'elles sont inhérentes à la nature même de l'être humain. Aujourd'hui, on constate une réévaluation, tant dans certaines sphères de ce que l'on appelle l'Occident que dans d'autres contextes culturels, presque comme si la signification profonde des droits de l'homme pouvait être simplement contextualisée et appliquée à certains lieux et à une certaine période, qui semble maintenant inévitablement approcher de son terme. Il est important, au contraire, de retrouver la dimension objective des droits de l'homme, fondée sur la reconnaissance de la 'dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables [qui] constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde'. Sans une telle vision, les droits sont court-circuités de telle sorte qu'ils deviennent individuels et subjectifs, alors qu'ils étaient universels et objectifs, avec la conséquence paradoxale que 'chaque individu devient le critère de mesure de lui-même et de son action', ce qui 'conduit à un désintérêt effectif pour les autres et favorise cette mondialisation de l'indifférence née de l'égoïsme, résultat d'une conception de l'homme incapable d'embrasser la vérité et de vivre une authentique dimension sociale.'”¹⁶

En commémorant le 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, Son Éminence le Cardinal Pietro Parolin propose une première réflexion importante sur l'inclusion. L'image d'une compréhension du projet des droits de l'homme «approchant de son terme» est opportune. Le projet dans son ensemble, complexe dans son évolution et ses articulations concurrentielles, mais simple dans son origine, continue de susciter des sentiments de frustration et de lassitude ; et cela, malgré les leçons durement apprises de la violence, de la guerre et de la désintégration de la famille humaine qui pourtant avaient permis sa réalisation initiale. Bien définie, la claire vision d'un horizon commun¹⁷, si largement partagé qu'il a été jugé «universel» et que la Déclaration l'a intégré dans son nom, est devenue un cri de ralliement pour

¹⁶ Cardinal Pietro Parolin, *Intervention au VIII Symposium International sur le Thème "Les droits fondamentaux et les conflits entre droits,"* Université LUMSA, 15-16 novembre 2018.

¹⁷ "...L'universalité des droits de l'homme représente une question cruciale pour notre époque, un véritable sujet *stantis aut cadentis*, dont la réponse déterminera si les droits de l'homme continuent à marquer l'horizon commun pour la construction de nos sociétés, le point de référence nécessaire pour l'exercice du pouvoir politique et un guide pour la voie à suivre par la communauté internationale". S.E. Mgr Paul Richard Gallagher, *Discours au Conseil de l'Europe à l'occasion de la célébration du 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme*, 10 septembre 2018.

un monde frappé non pas par une mais par deux guerres mondiales successives. Cet horizon est aujourd'hui obscurci par un certain nombre de tendances qui vont dans le sens d'une marginalisation et d'une exclusion croissantes, d'une compétitivité destructrice, d'un individualisme grandissant et même de la violence.

Le pape François a déclaré qu'une troisième guerre mondiale était menée de manière fragmentaire.¹⁸ Alors que le monde est de plus en plus enclin à adopter des discours polarisants, les conditions mêmes de l'exclusion qui a marqué l'expérience du monde au début du XXe siècle sont maintenant réunies pour se répéter au XXIe siècle. Les signes des temps se manifestent d'une manière déconcertante et, de ce fait, un projet revivifié de protection des droits de l'homme est aujourd'hui plus nécessaire que jamais ; un projet à défendre avec une énergie sans cesse renouvelée. L'inclusion est un appel à remettre l'universalité des droits de l'homme au centre des préoccupations : c'est une dynamique fondée sur la nature universellement partagée et relationnelle de la personne humaine, qui s'ajoute au capital social et à la cohésion de toutes les communautés par le plein respect de la dignité de chaque personne.

En répondant aux défis concernant l'inclusion dans le discours moderne sur les droits de l'homme, les organisations d'inspiration catholique cherchent à être plus qu'une communauté de personnes qui disent seulement «non» : elles cherchent à proposer et à faire avancer de meilleures alternatives, et ce d'une manière originale. Les organisations d'inspiration catholique travaillent à la fois aux niveaux pratique et conceptuel, en se fondant sur une compréhension des droits de l'homme ancrée dans le droit naturel, illustrant que les deux approches sont complémentaires et nécessaires pour construire un capital social réellement durable. Les organisations catholiques travaillent pour une société inclusive où les droits de l'homme reconnus par la loi et la politique sont en réalité des droits légitimes associés au devoir des autres de protéger ces droits, sans laisser personne de côté.

Eléments conceptuels

1. ***La paix et la justice sont intimement en relation l'une avec l'autre au regard du concept d'inclusion.***¹⁹ La paix, la justice et l'inclusion sont toujours liées : chacune d'entre elles comprend à la fois une norme de conduite qui m'est due en tant qu'être humain et une norme que je me dois d'appliquer aux autres êtres humains. La devise «plus jamais cela» rappelle l'urgence première de l'inclusion contenue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, fondée sur le droit naturel qui a servi d'ancrage à sa rationalité. En reconnaissant notre vulnérabilité commune, les tendances individualistes sont réorientées vers des tendances universelles. L'inclusion nous rappelle que nous avons besoin les uns des autres et que nous devons reconnaître notre fragilité, tant individuelle que collective.

¹⁸ Par exemple, voir François, *Message pour la célébration de la cinquantième Journée mondiale de la paix*, le 1er janvier 2017.

¹⁹ "L'objectif de la paix, si désiré de tous, sera certainement atteint grâce à la mise en œuvre de la justice sociale et internationale, mais aussi grâce à la pratique des vertus qui favorisent la convivialité et qui nous apprennent à vivre unis afin de construire dans l'unité, en donnant et en recevant, une société nouvelle et un monde meilleur." Jean-Paul II, *Sollicitudo Rei Socialis*, par. 39.

2. ***La dignité inviolable de chaque être humain, dont la nature est universelle, transcendante et relationnelle, est l'un des fondements de l'inclusion.***²⁰ La personne humaine est intrinsèquement relationnelle, en interaction avec Dieu, les autres personnes et notre environnement naturel.²¹ A commencer par les parents et la famille, puis à travers notre lignée et notre histoire, les ressources de notre nature relationnelle sont censées être utilisées pour faire un don de soi aux autres et, ce faisant, s'épanouir et se découvrir dans des actes de solidarité. Nous sommes ainsi orientés vers le développement de la vie humaine, l'harmonie sociale, la vérité, la beauté et la bonté.
3. ***L'inclusion est un processus multidimensionnel qui exige le respect des droits et des devoirs qui leur sont associés.***²² Tout droit conféré à une personne par la nature crée chez les autres un devoir, celui de reconnaître et de respecter ce droit.
4. ***Toutes les personnes, sur la base de la nature et de la dignité universellement partagées de l'humanité, sont censées jouir de ces droits.***²³ Dans un tel environnement, l'inclusion englobe tous les êtres humains sans exception, dans toutes les sociétés et durant toutes les phases de l'existence, de la conception à la mort naturelle.
5. ***Les générations présentes et futures sont associées à la mise en œuvre de ces droits et responsabilités.***²⁴ De même que les actions des générations précédentes ont eu un impact sur le présent, à la fois positif et négatif, de même les actions du présent auront un impact sur les générations futures.
6. ***La sauvegarde de notre maison commune est un élément de plus en plus important en ce qui concerne ces droits et responsabilités envers tous les peuples et les générations futures.***²⁵

20 "La dignité de la personne humaine est une valeur transcendante, toujours reconnue comme telle par ceux qui se sont appliqués à une recherche sincère de la vérité. Toute l'histoire de l'humanité doit en réalité être interprétée à la lumière de cette certitude. Toute personne, créée à l'image et à la ressemblance de Dieu (cf. Genèse 1, 26-28) et donc radicalement orientée vers son Créateur, est en relation constante avec ceux qui sont revêtus de la même dignité. La promotion du bien de l'individu s'associe ainsi au service du bien commun, là où les droits et les devoirs se correspondent et se renforcent mutuellement. L'histoire contemporaine a mis en relief d'une manière tragique le danger provenant de l'oubli de la vérité sur la personne humaine. Nous avons sous les yeux les fruits d'idéologies comme le marxisme, le nazisme, le fascisme, ou encore de mythes comme la supériorité raciale, le nationalisme et le particularisme ethnique. Les effets de la mentalité de consommation matérialiste, dans laquelle l'exaltation de l'individu et la satisfaction egocentrique des aspirations personnelles deviennent le but ultime de la vie, ne sont pas moins pernicieux, même s'ils ne sont pas toujours aussi évidents. Dans cette optique, les conséquences négatives sur les autres sont considérées comme totalement insignifiantes. Il faut redire au contraire qu'aucune atteinte à la dignité humaine ne peut être ignorée, quels que soient sa source, la forme qu'elle prend concrètement, le lieu où elle se produit." Jean Paul II, *Message pour la Célébration de la Journée Mondiale de la Paix*, 1er janvier 1999, par. 2.

21 "La nature de l'homme se manifeste, en effet, comme nature d'un être qui répond à ses besoins sur la base d'une *subjectivité relationnelle*, c'est à dire à la manière d'un être libre et responsable, qui reconnaît la nécessité de s'intégrer et de collaborer avec ses semblables et est capable de communion avec eux en vertu de la connaissance et de l'amour." Conseil Pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise*, (Cité du Vatican : Libreria Editrice Vaticana, 2004), par. 149.

22 Jean XXIII, *Pacem in Terris*, par. 30.

23 La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que "la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde" et que "toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet". Voir Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 217/A (III). La Déclaration universelle des droits de l'homme, A/RES/3/217 A (10 décembre 1948), préambule et article 28.

24 François, *Laudato Si'*, par. 159.

7. ***L'inclusion intégrée dans les droits de l'homme invite donc à une vision globale de la vie et de l'expérience humaine.***²⁵ L'inclusion nous révèle que tous les êtres humains forment une seule et unique famille humaine, partageant une maison commune et un parcours de vie. Cette vision globale se traduit par une *écologie humaine intégrale*²⁷ qui trouve son fondement dans le *livre de la nature*.²⁸ Ce livre illustre un horizon commun, à la lumière de l'expérience humaine et des leçons qu'elle nous donne en permanence, et selon lesquelles l'épanouissement de l'homme se réalise dans des relations pacifiques et harmonieuses.
8. ***Les grands vaisseaux qui se dirigent vers cet horizon commun méritent une attention toute particulière.*** Ce sont notamment le respect de la dignité de la vie et de la liberté religieuse, le développement intégral pour tous, l'accès aux soins de santé et à l'éducation, le bien-être des familles, la participation plus large et active des jeunes et l'intégration des migrants dans la société. La grammaire de l'écologie humaine intégrale réanime les différents droits ou canaux d'une vie digne, les traduisant dans un langage des droits de l'homme qui offre un vocabulaire plus stable et un discours plus cohérent. La liberté humaine est mieux préservée et plus libre dans le cadre d'une écologie humaine ancrée dans sa nature.
9. ***Le droit à la vie est le fondement de l'inclusion : toute forme de participation ou d'épanouissement social présuppose le don de la vie elle-même.***²⁹ L'inclusion réclame à la fois le droit de naître et des efforts continus pour assurer des conditions de vie qui respectent la dignité de la personne, ces deux aspects étant indissociables.³⁰ Le droit fondamental à la vie pour tous doit être respecté à tous les stades de la vie, de la conception

25 "L'accélération continuelle des changements de l'humanité et de la planète s'associe aujourd'hui à l'intensification des rythmes de vie et de travail, dans ce que certains appellent '*rapidación*'. Bien que le changement fasse partie de la dynamique des systèmes complexes, la rapidité que les actions humaines lui imposent aujourd'hui contraste avec la lenteur naturelle de l'évolution biologique. A cela, s'ajoute le fait que les objectifs de ce changement rapide et constant ne sont pas nécessairement orientés vers le bien commun, ni vers le développement humain, durable et intégral. Le changement est quelque chose de désirable, mais il devient préoccupant quand il en vient à détériorer le monde et la qualité de vie d'une grande partie de l'humanité." Ibid, par. 18.

26 Ibid, par. 117.

27 L'écologie humaine intégrale parle de la personne humaine comme d'un lieu de relations interpersonnelles, présentant un ordre dans lequel la personne individuelle s'épanouit et nous incite à agir en accord avec le bien commun de la société humaine. Cela est analogue à une définition pratique des écosystèmes de la nature comme étant des réseaux de relations naturelles complémentaires, dans un habitat donné, entre des facteurs inanimés et des organismes biologiques qui, travaillant ensemble, expriment un *telos* naturel qui sert à l'épanouissement de chaque partie ainsi que de l'ensemble de cet environnement. Voir par exemple Benoît XVI, *Caritas in Veritate*, par. 51.

28 "Pour préserver la nature, il n'est pas suffisant d'intervenir au moyen d'incitations ou de mesures économiques dissuasives, une éducation appropriée n'y suffit pas non plus. Ce sont là des outils importants, mais *le point déterminant est la tenue morale de la société dans son ensemble*. Si le droit à la vie et à la mort naturelle n'est pas respecté, si la conception, la gestation et la naissance de l'homme sont rendues artificielles, si des embryons humains sont sacrifiés pour la recherche, la conscience commune finit par perdre le concept d'écologie humaine et, avec lui, celui d'écologie environnementale. Exiger des nouvelles générations le respect du milieu naturel devient une contradiction, quand l'éducation et les lois ne les aident pas à se respecter elles-mêmes. Le livre de la nature est unique et indivisible, qu'il s'agisse de l'environnement comme de la vie, de la sexualité, du mariage, de la famille, des relations sociales, en un mot du développement humain intégral. Les devoirs que nous avons vis-à-vis de l'environnement sont liés aux devoirs que nous avons envers la personne considérée en elle-même et dans sa relation avec les autres. On ne peut exiger les uns et piétiner les autres. C'est là une grave antinomie de la mentalité et de la praxis actuelle qui avilit la personne, bouleverse l'environnement et détériore la société." Ibid.

29 Conseil Pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise*, par. 155.

30 Le "pivot central" du droit à la vie est l'accueil des membres les plus jeunes de notre famille humaine, c'est-à-dire les enfants dans le ventre de leur mère. Cet accueil initial se manifeste tout au long de la vie de l'être humain, par sa participation aux réseaux plus larges des relations familiales, communautaires et sociales. Voir François, *Discours aux membres du Comité de Direction du Mouvement italien pour la vie*, 2 février 2019.

à la mort naturelle, sans exception, et appliqué de la même manière sans discrimination. La vie, l'amour et la gratitude se lisent avec éloquence dans tout le livre de la nature, dans notre monde physique, notre environnement social et nos dimensions spirituelles.

10. ***Le droit à la liberté de religion est au cœur du respect de la dignité humaine que commande l'inclusion.***³¹ Toute personne a le droit de rechercher librement la vérité sur son existence, dans le respect de sa dignité.
11. ***Les déclarations en matière de droits de l'homme*** sont censées être des points de référence pour aider les États à articuler la législation dans une perspective inclusive et unifiée et en vertu d'un ordre moral prééminent. La Déclaration universelle des droits de l'homme est un outil essentiel à cette fin.
12. ***Les plateformes internationales et les organismes de partenariat*** sont des éléments clés pour œuvrer en faveur de sociétés inclusives. Depuis la Seconde Guerre mondiale, la Déclaration universelle des droits de l'homme sert de référence, de schéma directeur pour une civilisation véritablement humaine, les Nations Unies étant la principale plateforme pour aborder les questions qui préoccupent la communauté mondiale.

Défis

13. ***La paix, la justice et l'inclusion perdent leur inter-connectivité et leur intelligibilité.***
L'exclusion se manifeste en l'absence de justice et, dans ce cas, la pleine participation de tous les membres de la société ne peut alors tout simplement pas exister. Les polarités s'étendent et les conditions propices aux conflits aux différents niveaux de la société se développent dangereusement.
14. ***La dignité et la valeur inviolables de chaque être humain, dissociées d'un cadre de référence objectif, sont alors perçues comme étant sujettes à l'opinion d'autrui.***
Les opinions divergentes conduisent à des conclusions elles aussi divergentes, les personnes sans voix et marginalisées (comme les enfants à naître, les personnes handicapées, les personnes âgées, les pauvres) étant écartées au simple motif qu'elles sont incapables de se faire entendre. Leurs droits sont subordonnés aux autres et les fondements de l'inclusion deviennent de moins en moins tangibles.
15. ***Les droits sont dissociés des devoirs.*** L'individu est moins considéré comme quelqu'un qui donne et qui reçoit au sein de son réseau de relations, mais plutôt comme un bénéficiaire de ce qu'il estime être son dû.
16. ***La considération de toute personne sans exception, inhérente à l'universalité du projet des droits de l'homme et proposée comme son élément unificateur, est supplantée par l'individualisme.*** Cette approche tend à nier l'aspect relationnel

³¹ La liberté religieuse est "le droit de vivre dans la vérité de sa foi et conformément à la dignité transcendante de sa personne" et invite à ce que "tous les hommes soient exempts de toute contrainte de la part tant des individus que de groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit, de telle sorte que nul ne soit forcé d'agir contre sa conscience ni empêché d'agir, dans de justes limites, selon sa conscience, en privé comme en public, seul ou associé à d'autres". Jean Paul II, *Centesimus Annus*, par. 47; Concile Vatican II, *Dignitatis humanae*, par. 2.

de notre nature humaine commune et réduit l'espace nécessaire à l'inclusion. En conséquence, les droits de l'homme naturels et vraiment universels sont parfois circonscrits ou niés au nom de valeurs régionales, de traditions nationales, culturelles ou religieuses, de la sécurité nationale ou de considérations politiques qui menacent l'écologie humaine intégrale. De même, les pseudo, les ersatz ou les droits de l'homme virtuels ne sont pas naturels ou universels, mais plutôt contre-nature, discriminatoires et exclusifs.

- 17. Les besoins présents sont privilégiés par rapport à la durabilité à long terme, laissant aux générations futures le fardeau, de plus en plus lourd, de leurs prédécesseurs.** À cet égard, la mondialisation de l'économie ainsi que la mondialisation des idéologies, le passage de la société de l'information à la société de la connaissance, l'interactivité du monde «globalisé» qui en découle grâce à l'extension des médias ainsi que le phénomène du multiculturalisme, sont des signes évidents de changements majeurs. Le projet des droits de l'homme a été influencé par ces mouvements au cours des dernières décennies et devra faire face à de nouveaux défis, de plus en plus importants, dans un environnement en pleine évolution.
- 18. Le respect de notre maison commune se perd.** Une vision qui ne repose pas sur une compréhension adéquate de l'écologie humaine intégrale ouvre la voie à une exploitation encore plus accrue de l'environnement, entraînant des émissions de déchets toxiques sur terre, en mer et dans l'air, la désertification, la déforestation, et d'autres menaces que le comportement humain et le changement climatique font peser sur l'humanité. La nécessité de prendre soin de notre maison commune se heurte souvent à l'indifférence, voire à l'opposition, sans que l'on se rende compte que l'exclusion, quelle qu'en soit la raison, a un impact négatif sur le respect de toute vie. Les gouvernements et les entreprises privées exploitent les ressources de la terre qui se trouvent dans les pays en développement au détriment du développement en général, des soins de santé, des possibilités d'éducation et des familles. La migration s'ensuit avec les jeunes qui quittent leur pays à la recherche d'un avenir meilleur.
- 19. L'horizon autrefois commun est obscurci par la perte de l'intégrité linguistique et conceptuelle du projet des droits de l'homme en lui-même.** La présence et la persistance des manifestations sociales d'exclusion mentionnées ci-dessus illustrent bien le danger qu'il y a à ignorer les fondements des droits de l'homme. Il ne suffit plus de fournir une simple liste de droits de l'homme individuels que les parties prenantes doivent reconnaître et faire respecter, et ce sur la base du consensus tant des experts internationaux que des délégués nationaux. Cet éclatement a alimenté une subjectivité donnant lieu à une vision individualiste du monde et de l'expérience humaine. Le «nous» de l'unique famille humaine s'efface au profit d'un «je» solitaire, le «notre» étant réduit au «mon». Cette tendance amplifiée aux niveaux national et international engendre des logiques d'exclusion, de polarisation, d'isolement, d'exploitation et de conflit.
- 20. Les grands navires qui se dirigent vers cet horizon commun sont de plus en plus fragilisés, ce qui réduit d'autant les possibilités de vivre dans la dignité.** Cette

diminution générale de l'appréciation du concept de dignité humaine se traduit par une myriade de manifestations d'exclusion, parmi lesquelles : pauvreté, absence de domicile fixe, migration forcée, analphabétisme, absence d'installations sanitaires et de soins de santé de base, traitement indigne des prisonniers, guerre et terrorisme, bio-piraterie et manipulation d'embryons humains.

21. Les violations du droit à la vie constituent la forme d'exclusion la plus dramatique et prennent des formes diverses. Le droit à l'existence lui-même est violé par l'avortement et la peine capitale. L'exclusion sélective du droit à la vie pour tout membre de la famille humaine a un impact sur le droit à la vie de tous : un droit inaliénable se voit attribuer un statut arbitraire, ce qui entraîne une diminution générale de l'appréciation vis-à-vis de la dignité humaine.

22. Les violations de la liberté religieuse compromettent l'inclusion de diverses manières.³² Les minorités religieuses peuvent être victimes de violences, d'expulsions, de confiscation et de destruction de leurs biens, de législations discriminatoires, de harcèlement bureaucratique et de lourdeurs administratives. Dans les États laïcs, les populations religieuses, en particulier les minorités, sont confrontées à l'endoctrinement, à l'exclusion de l'espace public et aux violations des droits de la conscience.

23. En ce qui concerne les déclarations relatives aux droits de l'homme, il est de plus en plus souvent affirmé que ceux-ci devraient évoluer avec la culture et que la compréhension des déclarations existantes devrait se faire en conséquence. Cependant, de telles interprétations génèrent le risque d'imposer des valeurs, ce qui a pour conséquence l'exclusion de ceux qui ont un faible impact ou une voix moindre dans les débats.³³ Dans cette perspective, il y a une distance croissante entre la société civile en tant que garante première de la protection des droits de l'homme et son impact sur les organes de décision politique. L'expression «droits de l'homme universels, inaliénables et indivisibles» a malheureusement été dénaturée pour faire progresser, dans certains cas, des pseudo-droits qui sont contre nature, discriminatoires ou favorisant l'exclusion.

24. Les plateformes internationales et les organismes de collaboration, tels que les Nations Unies, débattent de la nature, de la formulation et de l'interprétation des droits de l'homme. Il y a souvent un conflit bien visible entre différentes idéologies au sein des Nations Unies, avec ceux qui prônent l'avortement, l'euthanasie et la redéfinition de la famille, jouant un jeu à somme nulle aux dépens de la dignité

³² Voir, par exemple, le *rapport 2018 sur la liberté religieuse dans le monde* par l'Aide à l'Église en Détresse (Brooklyn : Aid to the Church in Need - US, 2018).

³³ Par exemple, on s'inquiète des efforts déployés par les Nations Unies pour promouvoir les droits de l'homme et l'égalité des migrants et des réfugiés, qui incluent l'avortement comme un droit des femmes à la "santé", ce qui a pour effet de dénier aux enfants à naître leur droit à la vie. On s'inquiète également des stratégies visant à faire progresser l'accès aux services d'avortement en tant que "soins de santé" primaires et dans le cadre de la couverture sanitaire universelle (CSU). Le résultat de cette politique ne se limiterait pas seulement à l'exclusion des enfants à naître de leur droit à la vie par une augmentation du nombre des avortements, mais aurait également un impact négatif sur les organisations catholiques fournissant des soins de santé dans le monde entier, dès lors que toutes les organisations de soins de santé primaires se trouveraient dans l'obligation de fournir "la gamme complète des services", y compris l'avortement.

humaine. Les organes de surveillance des traités professent à la fois de nouveaux droits et de nouvelles interprétations des droits précédemment reconnus. Les termes «inclusion» et «inclusivité» sont utilisés de diverses manières et avec des connotations diverses dans le discours international sur les droits de l'homme. Il convient donc de veiller à bien comprendre la terminologie utilisée dans un contexte donné. La naïveté concernant les intérêts et les programmes en jeu pourrait s'avérer contre-productive pour faire progresser le dialogue authentique et les efforts en matière d'inclusion.

Positions adoptées

- 25.** Renforcer l'ambition de faire régner la paix et la justice, objectif qui avait été à l'origine de la Déclaration universelle des droits de l'homme après la Seconde Guerre mondiale, et réorienter sa mise en œuvre actuelle sur la base de l'inclusion.
- 26.** Revendiquer la dignité et la valeur inviolables de chaque être humain comme une logique fondamentale et le fondement objectif de l'inclusion.
- 27.** Promouvoir la réalisation multidimensionnelle des droits de l'homme, toujours à la lumière de leurs devoirs réciproques et de leurs fondements anthropologiques.
- 28.** Exiger que toutes les personnes soient incluses dans ces droits et devoirs, découlant de la nature humaine universellement partagée, de la dignité inviolable et de la valeur infinie de chaque être humain.
- 29.** Se tourner vers le présent et vers l'avenir en reconnaissant que toutes les organisations catholiques, les acteurs privés et publics doivent tenir compte, dans le cadre d'une responsabilité partagée et d'un dialogue inclusif, de la complexité des problèmes actuels.
- 30.** Intégrer dans les politiques actuelles et futures la préoccupation pour l'écologie et le changement climatique, en vue de prendre soin de notre maison commune.
- 31.** Dévoiler la conception de l'individualisme dans le discours sur les droits de l'homme, à la lumière de notre fragilité et de notre vulnérabilité individuelles et communes, afin d'illustrer et de rejeter les voies radicales et non durables qui mènent à l'isolement et à l'exclusion qui peuvent en découler.
- 32.** Redynamiser, de façon nouvelle et profitable, les droits qui agissent comme des vaisseaux convergeant vers un horizon commun par le biais d'une écologie humaine intégrale, en commençant par l'expérience commune de la fragilité, de la vulnérabilité et de la responsabilité partagées envers tous les êtres vivants que cette écologie présuppose.
- 33.** Défendre les personnes privées de leur droit à la vie et renforcer la voix des sans-voix : la vie n'est pas seulement pour les privilégiés, les parfaits et les planificateurs, mais elle concerne tous les membres de la famille humaine, à toutes les étapes de leur vie.

- 34.** Protéger les minorités religieuses en cas de violation de la liberté religieuse, en s'attaquant aux causes profondes de l'exclusion, de la discrimination et de la persécution dont elles sont victimes.
- 35.** Interpréter et se référer aux personnes, non pas comme des problèmes, mais comme des êtres humains relevant des déclarations et des instruments relatifs aux droits de l'homme, rejetant ainsi les pseudo-droits non naturels, discriminatoires ou favorisant l'exclusion.
- 36.** Affirmer l'opportunité et le bien que présentent les plateformes internationales et les organismes de collaboration, en offrant des recommandations constructives au cas où ils ne favoriseraient pas réellement des sociétés inclusives.



DÉVELOPPEMENT

L'INCLUSION DE CHAQUE HOMME
ET DE TOUT L'HOMME POUR PRENDRE
SOIN DE NOTRE MAISON COMMUNE

“Si nous assistons avec une certaine appréhension, à l'échelle mondiale, à l'émergence dans certains pays de modèles de croissance économique sans démocratie et sans respect des droits de l'homme, nous devons également craindre de construire des sociétés fondées sur la seule affirmation des libertés individuelles, mais qui mettent peu l'accent sur la vertu de solidarité. Il faut donc se demander si les modèles de développement que nous poursuivons, du fait de leur manque d'inclusivité, sont compatibles, à long terme, avec l'affirmation de l'universalité des droits de l'homme.”³⁴

Le recours au concept d'inclusion représente l'étape la plus récente vers un modèle de développement centré sur la personne. Le concept de développement humain est apparu au cours de la seconde moitié du XXe siècle. Dans son discours d'investiture en 1949, le président américain Harry Truman a mentionné de grandes régions de la planète comme faisant partie d'un «monde sous-développé» et a évoqué la possibilité de lutter contre cette situation d'inégalité.³⁵ Dans les années 50, le concept de «développement» a été associé à la croissance de l'économie de marché en tant que principal indicateur du produit intérieur brut (PIB). Dans les années 1970, une approche environnementale a été introduite avec la Déclaration de Stockholm de 1972.³⁶ Le rapport Brundtland de la Commission des Nations Unies pour l'environnement et le développement a proposé le terme «développement durable» en 1987 pour désigner un développement qui répond de manière équitable aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.³⁷ Ce concept a été repris dans ce qui est devenu le «Sommet de la Terre» (Rio de Janeiro, 1992) qui a donné naissance à l'Agenda 21, selon lequel le développement durable doit être économiquement efficace, socialement équitable et durable d'un point de vue environnemental.³⁸

Au cours des décennies suivantes, diverses approches ont été intégrées, telles que «l'approche des capacités» et celle du «développement humain» (une approche du développement qui ne se réduit pas à la croissance économique). Récemment, le

³⁴ S.E. Mgr Paul Richard Gallagher, *Discours au Conseil de l'Europe à l'occasion de la célébration du 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme*, intitulé “Le développement humain intégral et l'universalité des droits de l'homme dans le contexte multilatéral”, 10 septembre 2018.

³⁵ Harry Truman, *Discours inaugural*, 20 janvier 1949.

³⁶ Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain, *Déclaration de Stockholm de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement Humain*, 16 juin 1972.

³⁷ Commission Mondiale des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, éd. *Rapport de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement : Notre avenir à tous*, Oxford : Oxford University Press, 1987.

³⁸ La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), ou “Sommet de la Terre”, a eu lieu à Rio de Janeiro, au Brésil, du 3 au 14 juin 1992.

concept de «développement inclusif» s'est renforcé par rapport à celui de «croissance inclusive», c'est-à-dire une croissance qui non seulement crée de nouvelles opportunités économiques mais qui assure aussi l'égalité d'accès à tous les segments de la société, en particulier les pauvres. «Développement inclusif», l'approche actuelle adoptée par le document des Nations Unies «Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030», va au-delà des anciennes articulations et s'engage à ne laisser personne de côté.³⁹

Cet engagement lance un appel tout particulier aux organisations catholiques. En recherchant le bien commun à travers la solidarité internationale, elles retrouvent un nouveau sens de leur responsabilité pour mettre en œuvre des politiques meilleures et plus innovantes dans le but d'atteindre l'égalité des chances pour tous. À cet égard, «*Laudato Si'*» est un prisme à travers lequel on peut envisager l'inclusion dans le contexte du développement. Cette lettre encyclique présente une voie à suivre pour prendre soin à la fois de notre maison commune et des générations futures. Les concepts imbriqués de développement humain intégral et d'écologie intégrale donnent un sens plus profond à cet engagement. Tout cela, lorsqu'il est pris dans le contexte d'une vision des droits de l'homme correctement orientée, donne lieu à un développement inclusif qui tient dûment compte de «notre destin commun, qui ne peut exclure ceux qui nous succèdent».⁴⁰

Eléments conceptuels

37. L'inclusion est un processus favorable au développement et à la paix. Le développement «peut être identifié à l'inclusion en lien avec tous les individus et les peuples de cette unique communauté qu'est la famille humaine, construite dans la solidarité sur la base des valeurs fondamentales de justice et de paix.»⁴¹ L'inclusion peut être envisagée à la fois sous l'angle de la justice et de la paix car elle implique des relations harmonieuses entre tous les peuples et toutes les nations. La paix est la responsabilité de tous les individus et de toutes les communautés, de toutes les structures de gouvernance, tant nationales qu'internationales.

38. La personne humaine est le sujet principalement responsable du développement. Le fait de «ne laisser personne de côté», compris dans son fondement même en matière de droits de l'homme, révèle la nature inclusive du développement durable tel qu'il peut se réaliser par des relations humaines reconnaissant pleinement la dignité de chaque personne humaine. Le développement durable exige une coopération, une participation et un partenariat responsables et équitables, fondés sur une vision transcendante de la dignité humaine.⁴²

³⁹ Nations Unies, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, 21 octobre 2015.

⁴⁰ François, *Laudato Si'*, par. 159. Penser à l'avenir nécessite également des espaces dédiés pour analyser l'évolution continue du concept de développement. Cette évolution, depuis la vision de Truman jusqu'aux objectifs de développement durable, s'est faite en relation avec les profonds changements sociaux, scientifiques et culturels qui s'opèrent dans la société. Des espaces pour cette analyse et autres analyses connexes devraient être encouragés afin de suivre le cours de cette évolution.

⁴¹ Benoît XVI, *Caritas in Veritate*, par. 54.

⁴² S.E. Mgr Celestino Migliore, *Intervention à la 11ème Session de la Commission des Nations Unies pour le développement durable*, 30 avril 2003.

- 39. *Le développement intégral concerne le développement de chaque homme et de tout l'homme, jusqu'à comprendre l'humanité tout entière.***⁴³ Cette conception nous rapproche beaucoup des droits énumérés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui visait à éliminer les obstacles au développement de l'humanité. En cela, l'inclusion concerne la participation soutenue et cohérente de chaque personne au sein de la société, c'est-à-dire qu'elle ajoute une perspective et un point de départ précis au développement. L'inclusion met en effet l'accent sur l'interconnectivité des dimensions physique, psychologique et spirituelle de la personne humaine par rapport à la communauté et à l'environnement.
- 40. *Le caractère moral du développement est le moteur de la mission qui consiste à ne laisser personne de côté.*** A la suite des grandes guerres mondiales du XX^e siècle, la Déclaration universelle des droits de l'homme a exprimé un aspect profondément moral, qui est au cœur du développement humain intégral. L'inclusion exige que le développement s'inscrive dans une vision fondée sur des valeurs et s'attaquant aux causes profondes de l'injustice et de toutes les formes d'exclusion dans le développement, qui conduisent aux conflits et aux guerres.
- 41. *Il est nécessaire de mettre en place une collaboration multidisciplinaire dans le domaine du développement, en raison des diverses dimensions de la personne humaine, de l'environnement et de la société.*** Un développement humain inclusif est essentiel pour rassembler les divers peuples de la terre et offrir des modèles d'intégration sociale réalistes. L'économie, le travail, la culture, la vie familiale, l'éducation et la religion sont tous à leur manière des contextes structurels de croissance favorisant l'intégration, la santé constituant un fondement nécessaire sur lequel repose le développement humain intégral.
- 42. *La famille et l'éducation sont les catalyseurs d'un développement holistique.*** Le développement inclusif est soutenu par une éducation formelle, non formelle et un enseignement professionnel de qualité pour tous les jeunes, garçons et filles, avec ou sans handicap, et qui se fait aux niveaux local, national, régional et international. Cette éducation au cœur de l'entreprise de développement est inévitablement liée à la famille qui, inclusive par nature, est le premier lieu d'éducation et cellule fondamentale de la société.
- 43. *Il est essentiel de parvenir à des marqueurs de développement dans une vision fondée sur des valeurs et qui ne laisse personne de côté.*** La mesure du développement peut le mieux être réalisée par l'accès effectif aux biens matériels et spirituels indispensables, notamment le logement, un travail digne et correctement rémunéré, une alimentation adéquate et une eau potable, la liberté religieuse et l'éducation.⁴⁴ Le droit à la vie sert de fondement à ces points de repère, qui établissent les seuils de base d'une vie digne.⁴⁵

⁴³ François, *Discours aux membres du corps diplomatique accrédités auprès du Saint-Siège, à l'occasion du traditionnel échange des vœux du nouvel an*, 8 janvier 2018; Paul VI, *Populorum Progressio*, par. 14.

⁴⁴ François, *Discours à l'Organisation des Nations Unies*, 25 septembre 2015.

⁴⁵ Ibid.

- 44. *Il est essentiel de prendre soin de notre maison commune pour assurer, tant aux générations présentes que futures, un vrai développement.*** Le besoin toujours plus urgent d'évaluer notre relation avec l'environnement à la lumière des générations à venir, trouve son articulation la plus riche et la plus convaincante dans une écologie humaine intégrale. Cette articulation et l'accent mis sur la nécessité urgente de traiter les questions environnementales sont des éléments importants du dialogue moderne sur l'inclusion, car "nous avons besoin d'une conversion qui nous unisse tous, parce que le défi environnemental que nous vivons, et ses racines humaines, nous concernent et nous touchent tous."⁴⁶
- 45. *Des efforts renouvelés en matière de solidarité internationale et d'action multilatérale sont nécessaires pour parvenir à un développement humain intégral pour tous.*** Les écarts dans les domaines financier et technologique se creusent et de nouvelles formes de marginalisation sont créées. La migration est envisagée comme un moyen d'échapper à la pauvreté et d'accéder à la richesse, ce qui démontre l'interconnexion qui existe entre l'exclusion, la pauvreté, la migration, le développement et l'inclusion. L'inclusion concerne à la fois l'invitation et la participation des pauvres aux différents systèmes économiques, sociaux, politiques et culturels du monde, ce qui permet le développement des capacités respectives de participation en vue d'établir des partenariats véritablement égaux et solidaires.⁴⁷
- 46. *Les objectifs de développement durable, interprétés et mis en œuvre à la lumière de l'écologie humaine intégrale, sont des outils majeurs pour élaborer des stratégies de développement globales.***⁴⁸ Une approche inclusive est adoptée dans l'Agenda 2030 pour le développement durable, avec une vision en faveur d'un développement inclusif : «Nous promettons de ne laisser personne de côté dans cette formidable quête collective. Considérant que la dignité de la personne humaine est fondamentale, nous souhaitons que ces objectifs et cibles se concrétisent au profit de toutes les nations, tous les peuples et toutes les composantes de la société. Les plus défavorisés seront les premiers que nous nous efforcerons d'aider.»⁴⁹

Défis

- 47. *Les forces de la mondialisation et l'accélération du rythme du changement ne sont pas encore pleinement mobilisées en tant qu'instruments de développement inclusif et de paix.*** Plus de 700 millions de personnes, soit 10 % de la population mondiale, vivent encore dans une extrême pauvreté, survivant avec moins de 1,90 \$US par jour.⁵⁰ Le phénomène de la mondialisation et l'accélération du changement qui l'accompagne offrent une occasion inespérée de faciliter des retournements positifs ou bien risquent d'accroître encore l'exclusion, la pauvreté, l'extrémisme et les conflits. La mondialisation,

⁴⁶ François, *Laudato Si'*, par. 14.

⁴⁷ S.E. Mgr Francis A. Chullikatt, Intervention dans le cadre du groupe de travail sur les objectifs de développement durable "Echange interactif de vues sur l'éradication de la pauvreté," 18 avril 2013.

⁴⁸ S.E. Mgr Bernardito Auza, *Intervention devant la deuxième Commission de la 69ème Session de l'Assemblée Générale, point 23 de l'Agenda (A-C): "Eradication de la Pauvreté,"* 23 octobre 2014.

⁴⁹ Nations Unies, *Transformer notre monde: le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, 21 octobre 2015.

⁵⁰ Voir l'explication de l'objectif 1 des Objectifs de développement durable des Nations Unies, consultable sur : www.un.org/sustainabledevelopment/poverty.

vue sous un angle essentiellement axé sur le profit, tend à devenir exclusive et à accélérer négativement les processus de changement.

- 48. Les causes profondes du manque de développement, d'égalité et d'équité ne sont toujours pas appréhendées de manière satisfaisante.** Sans l'identification des racines les plus profondes de l'absence de développement mondial, et sans même s'intéresser aux courants de pensée sous-jacents aux modèles de développement actuels, il n'y aura pas de progrès durable.⁵¹ Dans le contexte du développement inclusif, il faut admettre que l'égalité et l'équité diffèrent largement, l'équité étant un concept qui va bien au-delà de la répartition égale des avantages et qui appelle à la création d'une égalité des chances. Actuellement, nous assistons à la prolifération d'une «mondialisation de l'indifférence», qui donne naissance à une «culture de l'exclusion» dans laquelle les pauvres, les marginalisés et les vulnérables sont privés de leurs droits, ainsi que des opportunités et des ressources qui sont à la disposition des autres membres de la société. L'augmentation des migrations et du nombre de conflits doit donc être comprise comme un signal d'alarme quant au fossé grandissant entre les pays «développés» et les pays «en développement».⁵²
- 49. Les tendances réductionnistes et individualistes, au cœur d'une mondialisation de l'indifférence, vont à l'encontre de la solidarité internationale.** Les modèles de développement qui n'intègrent pas la valeur de la solidarité et ne prennent pas suffisamment en compte l'aspect moral du développement perdent leur raison d'être et sont susceptibles de devenir des instruments de domination et d'exclusion.
- 50. Un "paradigme technocratique"⁵³ tendant à la consommation et à la domination sans limites vient supplanter le caractère moral du développement au détriment de ceux qui n'y ont pas encore accès.** Au lieu de rechercher la participation des pauvres et des marginalisés, qui est nécessaire à la fois pour l'individu et le bien commun, ce paradigme fait passer de la concurrence à la confrontation et à l'exploitation. Comme il est fondé sur le principe de la consommation et insuffisamment sur une relation

51 François, *Laudato Si'*, par. 109.

52 Le rôle de la recherche aura un impact de plus en plus fort sur le développement de demain. On s'attend à ce que l'intelligence artificielle, la bio-ingénierie et les neurosciences révolutionnent notre mode de vie d'ici 2030. Les changements environnementaux et climatiques présentent des risques qui doivent, eux aussi, continuer d'être analysés. Il faut faire preuve d'attention et de sollicitude à l'égard des pauvres, en particulier lorsque la recherche est principalement axée sur le marché et que ce sont les secteurs les plus rémunérateurs qui sont ciblés.

53 "Le problème fondamental est autre, encore plus profond : la manière dont l'humanité a, de fait, assumé la technologie et son développement avec un *paradigme homogène et unidimensionnel*. Une conception du sujet y est mise en relief qui, progressivement, dans le processus logique et rationnel, embrasse et ainsi possède l'objet qui se trouve à l'extérieur. Ce sujet se déploie dans l'élaboration de la méthode scientifique avec son expérimentation, qui est déjà explicitement une technique de possession, de domination et de transformation. C'est comme si le sujet se trouvait devant quelque chose d'informe, totalement disponible pour sa manipulation. L'intervention humaine sur la nature s'est toujours vérifiée, mais longtemps elle a eu comme caractéristique d'accompagner, de se plier aux possibilités qu'offrent les choses elles-mêmes. Il s'agissait de recevoir ce que la réalité naturelle permet de soi, comme en tendant la main. Maintenant, en revanche, ce qui intéresse c'est d'extraire tout ce qui est possible des choses par l'imposition de la main de l'être humain, qui tend à ignorer ou à oublier la réalité même de ce qu'il a devant lui. Voilà pourquoi l'être humain et les choses ont cessé de se tendre amicalement la main pour entrer en opposition. De là, on en vient facilement à l'idée d'une croissance infinie ou illimitée, qui a enthousiasmé beaucoup d'économistes, de financiers et de technologues. Cela suppose le mensonge de la disponibilité infinie des biens de la planète, qui conduit à la "presser" jusqu'aux limites et même au-delà des limites. C'est le faux présupposé « qu'il existe une quantité illimitée d'énergie et de ressources à utiliser, que leur régénération est possible dans l'immédiat et que les effets négatifs des manipulations de l'ordre naturel peuvent être facilement absorbés. » François, *Laudato Si'*, par. 106.

harmonieuse entre soi-même, les autres et l'environnement, le développement durable est rendu tout simplement impossible. Au lieu de cela, il jette les bases de sociétés fermées, inconsidérées, sujettes aux conflits et de plus en plus exposées à des manifestations inquiétantes de nationalisme.

51. ***Les solutions essentiellement axées sur l'économie et le marché ne tiennent pas compte de la nature multidimensionnelle de la personne humaine par rapport à ses semblables, à l'environnement et à la société.*** La présence de ce paradigme suscite des craintes légitimes quant à l'assimilation des leçons de la crise financière mondiale, à savoir que les marchés économiques ne peuvent garantir à eux seuls le développement humain intégral, l'inclusion sociale et la paix. Le marché devrait non seulement être efficace pour générer des richesses et assurer une croissance durable pour la population, mais aussi renforcer une éthique de solidarité au service du développement humain intégral pour tous.
52. ***Ces paradigmes donnent lieu à un paradoxe déplorable : les pauvres et les marginalisés sont exclus des marqueurs du développement malgré une technologie et une mondialisation galopantes.*** Dans de nombreuses régions du monde, il est nécessaire de renforcer la cohésion sociale en intégrant toutes les personnes, quelle que soit leur appartenance ethnique ou religieuse, afin qu'elles participent au développement du pays. De nombreuses familles de migrants sont particulièrement marginalisées en ce qui concerne leurs possibilités de développement inclusif. Les populations rurales sont confrontées à des difficultés croissantes en matière de marginalisation, les principaux producteurs de denrées alimentaires étant paradoxalement confrontés à la faim et à la pauvreté. Le plus grave est l'exploitation des enfants, qu'elle soit sexuelle ou au travail. Elle nuit à leurs possibilités d'éducation et de développement intégral. L'exclusion des femmes privées d'une participation égale et active au développement de leurs communautés est un autre obstacle au développement durable. Exclure les femmes et les filles de l'éducation et les soumettre à la violence et à la discrimination est une violation de leur dignité intrinsèque et de leurs droits humains fondamentaux.
53. ***Le rôle de catalyseur du développement intégral que constituent des familles saines et des économies florissantes est de plus en plus occulté.*** Les politiques doivent soutenir la famille en tant que cellule fondamentale de la société et dont dépend largement le développement global des États. Sans cela, il n'est pas possible de créer des sociétés inclusives capables de relever les défis de demain. La famille est le premier lieu d'éducation, où l'être humain se comprend tout d'abord par rapport à lui-même, aux autres personnes et au monde. Comme le développement est au fond l'expression de relations justes, pacifiques et ordonnées reposant sur la solidarité internationale, il y a un grand intérêt à promouvoir le bien-être des familles dans la société.
54. ***Le manque d'appréciation quant à la dignité de la vie en tant que telle se traduit par des atteintes à l'environnement.*** Les effets de ce manque de protection vis-à-vis de notre maison commune, de la pollution croissante et du changement climatique alarmant sont particulièrement ressentis dans les pays en développement.

Globalement, les niveaux de pauvreté sont en augmentation, tout comme les risques de préjudices pour les générations présentes et futures. Le souci de notre maison commune et le soin apporté à nos frères et sœurs délaissés sont indissociables, car ils s'influencent réciproquement dans notre monde interdépendant.⁵⁵

- 55. *Les organismes de financement internationaux, les entreprises, les fondations et les gouvernements agissent, par moments, uniquement pour promouvoir leurs propres intérêts.*** La corruption à différents niveaux des infrastructures et des processus entrave d'autant plus le développement inclusif.
- 56. *Un langage et une interprétation spécifiques de la terminologie, même dans le cadre des louables objectifs de développement durable, peuvent devenir des instruments pour imposer des approches et des programmes politiques non inclusifs.*** Des concepts tels que la «santé» et les «soins de santé», lorsqu'ils sont présentés de manière à inclure des pratiques contraires au droit à la vie et à la dignité transcendante de la personne humaine, en sont de bons exemples.⁵⁶

Positions adoptées

- 57.** Conjuguer de manière créative les effets positifs de la mondialisation pour lever les obstacles au développement grâce à des accords internationaux sur le travail, à la collaboration dans le domaine des soins de santé et au partage des avancées dans le domaine de l'éducation, y compris pour les personnes vivant dans l'extrême pauvreté.
- 58.** Analyser les causes profondes des inégalités dans le développement afin d'évoluer vers de nouvelles expressions de solidarité internationale, une participation équitable, une autonomisation et une responsabilité effectives.
- 59.** Réaffirmer que les soins de santé constituent une question politique transversale importante dans le programme de développement international : la santé dans ses dimensions physique, psychologique, sociale et spirituelle est à la fois une condition préalable, un résultat et un indicateur du développement durable.

54 "L'abus et la destruction de l'environnement sont en même temps accompagnés par un processus implacable d'exclusion. En effet, la soif égoïste et illimitée de pouvoir et de bien-être matériel conduit tant à abuser des ressources matérielles disponibles qu'à exclure les faibles et les personnes ayant moins de capacités, soit parce que dotées de capacités différentes (les handicapés), soit parce que privées des connaissances et des instruments techniques adéquats, ou encore parce qu'ayant une capacité insuffisante de décision politique. L'exclusion économique et sociale est une négation totale de la fraternité humaine et une très grave atteinte aux droits humains et à l'environnement. Les plus pauvres sont ceux qui souffrent le plus de ces atteintes pour un grave triple motif : ils sont marginalisés par la société, ils sont en même temps obligés de vivre des restes et ils doivent injustement subir les conséquences des abus sur l'environnement. Ces phénomènes constituent la "culture de déchet" aujourd'hui si répandue et inconsciemment renforcée." François, *Discours à l'Organisation des Nations Unies*, 25 septembre 2015.

55 "Il n'y a pas deux crises séparées, l'une environnementale et l'autre sociale, mais une seule et complexe crise socio-environnementale. Les possibilités de solution requièrent une approche intégrale pour combattre la pauvreté, pour rendre la dignité aux exclus et simultanément pour préserver la nature." François, *Laudato Si'*, par. 139.

56 Par exemple, "étant donné que le droit à la santé est un corollaire du droit à la vie, il ne peut jamais être utilisé comme moyen de mettre fin à la vie d'une personne, qui est telle de la conception à la mort naturelle. Il en va de même pour les cibles 3.7 et 5.6. En bref, la cible 3.7 préconise « l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive, y compris pour la planification familiale, l'information et l'éducation, et l'intégration de la santé en matière de procréation dans les stratégies et programmes nationaux » tandis que la cible 5.6 appelle à "l'accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive et aux droits en matière de procréation." *Saint-Siège, Note à l'occasion du 1er anniversaire de l'Adoption des Objectifs de Développement Durable, A/71/430* (25 septembre 2016), art. 21b.

60. Promouvoir un développement qui fasse évoluer le paradigme technocratique vers un paradigme moral, fournissant ainsi une base idéologique capable de relever les défis de notre avenir commun, parmi lesquels figurent la pauvreté, l'inégalité, la faim, le chômage, le manque d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, les ressources naturelles limitées. Une réforme significative dans les domaines économique, social et politique conduira à la promotion d'un tel développement.
61. Formuler des concepts économiques qui reconnaissent la relation entre les biens individuels, collectifs et environnementaux, notamment : des conditions de travail décentes, une rémunération juste et équitable, les droits syndicaux, des offres de formation professionnelle, la sécurité sociale, la protection à la fois de l'entreprise et du milieu naturel environnant, la participation des salariés au capital financier de l'entreprise et la responsabilité sociale des entreprises.
62. Offrir des possibilités et des incitations pour des projets de collaboration entre divers acteurs de la société tels que les ONG, les organisations à but non lucratif, celles à but lucratif, et les universités afin de les faire collaborer à l'intégration des pauvres dans la population active, et qu'ainsi tous fassent partie intégrante du processus de développement.
63. Exiger que les responsables des gouvernements locaux, nationaux et internationaux s'assurent que tous disposent des moyens minimums nécessaires pour vivre dans la dignité et que la famille reste la cellule de base du développement social et inclusif.
64. Promouvoir des actions visant à sensibiliser les entreprises et les acteurs sociaux à la nécessité de recourir à des technologies propres, à des programmes de reboisement, à la conservation des sols, à une gestion appropriée de l'eau et au traitement des déchets solides résiduels et des effluents.
65. Élaborer des politiques et des stratégies de lutte contre l'extrême pauvreté fondées sur des données probantes, en s'appuyant sur l'expertise de terrain et l'expérience vécue, plutôt que sur des solutions toutes faites et imposées de l'extérieur, qui ne sont pas toujours dépourvues de colorations idéologiques.⁵⁷
66. Témoigner davantage de la dignité transcendante de la personne humaine dans tous les aspects de son existence, en veillant à ce que l'esprit soit le meilleur possible dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

⁵⁷ S.E. Mgr Bernardito Auza, *Intervention du Saint-Siège devant la Deuxième Commission de la 69ème Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, au point de l'Agenda 23 (A-C): "L'éradication de la pauvreté,"* 23 octobre 2014.

IV



SANTÉ

LE MIRACLE PARTAGÉ
DE LA VIE ET HABITER NOTRE
MAISON COMMUNE

“D éfendre le droit à la vie et à l'intégrité physique signifie aussi promouvoir le droit à la santé de la personne et de ses proches... Il est important d'unir les efforts afin qu'on puisse adopter des politiques en mesure de garantir, à des coûts abordables, la fourniture de médicaments essentiels pour la survie des personnes démunies, sans négliger la recherche et le développement des traitements qui, bien que n'étant pas économiquement importants pour le marché, sont déterminants pour sauver des vies humaines.”⁵⁸

La santé est un droit universel et les soins de santé ne peuvent donc pas être considérés comme un privilège ou comme un bien de consommation. Dans le contexte des soins de santé, l'inclusion pourrait être définie comme une intention ou une politique qui concerne toutes les personnes risquant d'être exclues ou marginalisées socialement, politiquement et économiquement. Elle implique la prise en compte des besoins spécifiques des personnes marginalisées et des personnes malades au sein des communautés dont elles relèvent. L'inclusion invite toutes les personnes, quels que soient leurs capacités, leurs handicaps ou leurs besoins en matière de soins de santé, à avoir le même droit d'être respectées et appréciées en tant que membres précieux de leur communauté.

Les organisations catholiques ont toujours offert des exemples de soins de santé inclusifs à tous les niveaux de la société, en particulier pour les personnes pauvres et marginalisées. En reconnaissant le lien entre le bien individuel et le bien commun dans le contexte de la santé mondiale, les organisations internationales et les instances intergouvernementales ont cherché à articuler le droit à la santé et aux soins de santé à travers divers instruments des droits de l'homme. Il reste de nombreux défis à relever pour réaliser ce droit pour tous. Tout d'abord, il faut une vision cohérente de la personne humaine, capable de reconnaître que chaque personne - et la personne tout entière - est digne de bénéficier de soins. Le souci de la santé mondiale implique une approche pédagogique pour sensibiliser la société aux besoins de santé des uns et des autres et ainsi permettre l'accès à des soins de qualité pour tous, *sans laisser personne de côté*.

⁵⁸ François, *Discours à l'occasion des vœux du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège*, 8 janvier 2018.

⁵⁹ François, *Discours à l'Association « Médecins avec l'Afrique – CUAMN »*, 7 mai 2016.

Éléments conceptuels

- 67. Dans une vision globale de la vie, la santé est un équilibre délicat entre différents facteurs.** À la lumière de l'écologie humaine intégrale, l'inclusion reconnaît la nécessité permanente de relations harmonieuses, tant internes qu'externes, entre les individus et les sociétés qui vivent dans notre maison commune. Comme ces diverses composantes sont en relation constante, l'état de l'une affecte l'autre au rythme de la dynamique de la vie. La santé englobe ensuite tout ce qui a trait à la promotion, la prévention, le diagnostic, le traitement et la réadaptation de l'être humain pour le plus grand équilibre et le bien-être de la famille humaine.⁶⁰
- 68. Pour évaluer la santé, il faut tenir compte de la riche interaction des dimensions physique, psychologique et spirituelle de l'être humain.** Ces aspects fonctionnent ensemble de manière unique tout au long du déroulement de la vie humaine, de la conception à la mort naturelle. La santé concerne l'équilibre et le bien-être de chacun de ces aspects, qui sont étroitement liés entre eux.
- 69. La santé est conditionnée par les interactions entre les êtres humains et par un vaste réseau de relations humaines.** Parmi ces réseaux, la famille est première, contribuant largement à une base saine et solide pour la vie. Les réseaux s'étendent ensuite de la famille à toutes les relations possibles aux niveaux local, régional, national et international. La santé n'est donc pas seulement une question qui concerne chaque individu, mais elle concerne également toute la communauté.
- 70. La santé comprend les dimensions individuelle, familiale, communautaire et environnementale.** Aujourd'hui, le diagnostic et les soins dépendent ainsi largement d'une bonne compréhension de ces éléments, notamment les antécédents médicaux de l'individu, ses interactions sociales et sa relation avec l'environnement. Il en va de même pour la prévention des maladies et pour le développement harmonieux des générations présentes et futures.
- 71. Le bien-être de notre maison commune joue un rôle important dans l'équilibre à la fois fragile et dynamique de la santé présente et future.** La terre et les conditions environnementales en constante évolution influencent grandement le bien-être général de chaque personne et de toutes les communautés humaines. La santé de l'environnement et celle de l'humanité vont de pair.
- 72. Les soins de santé inclusifs s'adressent à tout homme, à tout l'homme et à l'humanité dans son ensemble.**⁶¹ En tenant compte des équilibres subtils mis en évidence par l'écologie humaine intégrale, cela présuppose que personne ne soit exclu de la possibilité d'atteindre le bien-être, tant pour le bien de l'individu lui-même que pour le bien commun. Enraciné à la fois dans le droit à la vie et dans le développement humain intégral, tout homme a le droit de recevoir des soins de

⁶⁰ n°60 Cf. Jean-Paul II, *Discours à l'Assemblée plénière du Conseil Pontifical pour la Pastorale des Services de la Santé*, aux personnels de la santé, 9 février 1990

⁶¹ n°61 François, *Discours à l'occasion des vœux du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège*, 8 janvier 2018; Paul VI, *Populorum Progressio*, par. 14.

santé ainsi que l'ensemble des services sociaux nécessaires. Ceux-ci comprennent les besoins nutritionnels de base, le logement, l'assainissement, l'eau en quantité suffisante, les médicaments indispensables, la répartition équitable des prestations et les diverses mesures de prévention des maladies.⁶²

- 73. Une approche multidisciplinaire est nécessaire en matière de soins de santé, en raison des différentes dimensions de la personne humaine et des divers réseaux du corps social nécessaires pour fournir les soins adéquats.** Les secteurs scientifique, économique, juridique et éducatif partagent tous la responsabilité de promouvoir des soins de qualité pour chaque personne et toute la personne dans une société donnée.
- 74. Les soins de santé doivent être accessibles et fournir un traitement de qualité à tout un chacun.** L'accès à un traitement de qualité comprend l'accès concret et en temps utile à des remèdes appropriés, à des infrastructures et à une main-d'œuvre compétente. L'accès économique ou le caractère abordable des soins garantit une couverture suffisante ou des possibilités de recevoir des soins. L'accès à l'information a trait aux connaissances nécessaires pour pouvoir bénéficier d'un traitement et avoir une vie saine.
- 75. La couverture sanitaire universelle est au cœur de l'inclusion et des sociétés inclusives.** Dans le plein respect de la dignité transcendante de la personne humaine prise individuellement et du bien commun, l'accès aux soins de santé est un droit pour tous les individus, en toute justice. Les contacts entre les différents peuples qui se sont intensifiés du fait des migrations et de la mondialisation, réaffirment et intensifient la nécessité d'un accès véritablement universel à des soins de qualité.
- 76. Les organisations internationales, les instruments et les organismes intergouvernementaux reflètent la prise de conscience de plus en plus grande que des soins médicaux de qualité pour tous sont essentiels pour garantir la paix dans le monde.** L'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme inclut le droit à la santé et aux soins médicaux dans sa disposition « a droit à un niveau de vie suffisant ».⁶³ La Déclaration de Rio de 1992 énonce dans son premier principe que « les êtres humains ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».⁶⁴ Les objectifs de développement durable, lorsqu'ils sont lus à la lumière de l'écologie humaine intégrale, représentent des repères louables pour l'avenir de la planète, en particulier le troisième objectif qui consiste à « donner les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges ».⁶⁵

⁶² S.E. Mgr Silvano M. Tomasi, *Déclaration à la 14^{ème} session du Conseil des Droits de l'Homme*, 8 juin 2010.

⁶³ Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 217/A (III), *La Déclaration universelle des droits de l'homme*, A/RES/3/217 A (10 décembre 1948), art. 25.

⁶⁴ Assemblée générale des Nations Unies, *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement, Rio Déclaration sur l'Environnement et le Développement*, A/CONF.151/26 (12 août 1992), principe 1.

⁶⁵ Assemblée générale des Nations Unies, *Transformer Notre Monde : Le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, 21 octobre 2015.

Défis

- 77. L'équilibre individuel et collectif de la santé est faussé au détriment des sans-voix, des pauvres et des marginalisés.** Par une vision réductrice, la santé et le bien-être de l'individu sont considérés de manière différenciée de la santé et du bien-être de tous. Les défis incroyables que posent les maladies transmissibles telles que le VIH, le sida et le virus Ebola, les maladies non transmissibles et la résistance aux antibiotiques révèlent l'inadéquation de cette vision. Sortis du contexte d'une interdépendance harmonieuse, les soins de santé peuvent alors revêtir des concepts qui vont à l'encontre de la dignité de la personne humaine, du bien-être de la famille humaine et de l'harmonie de notre maison commune.
- 78. Une nouvelle éthique de l'efficacité remplace celle de l'impératif moral de prendre soin de toute vie.** La perception de l'harmonie nécessaire entre les dimensions physique, psychologique et spirituelle de la personne humaine s'estompe rapidement. Ce changement est visible dans la nature évolutive de la relation entre le patient et le médecin, tout comme dans les relations entre le médecin et les institutions. Le lien traditionnel entre le patient et le médecin subit des changements fondamentaux, passant d'un pacte de confiance à un simple accord contractuel, avec le danger que les intérêts utilitaires obscurcissent le jugement de ce qui est vraiment dans l'intérêt supérieur du patient. Pour leur part, les médecins et même les étudiants en médecine voient leurs droits de plus en plus violés par la participation forcée à des procédures contraires à leur conscience et à la nature humaine.
- 79. La dépréciation progressive de la valeur de la vie humaine se propage ensuite au sein des relations en général, au sein des familles, des communautés et des nations et prend racine au niveau des pratiques et des politiques.** La perception du devoir moral de prendre soin de toute vie, à commencer par les pauvres et les sans-voix, est érodée et mène à la déshumanisation de la personne humaine. Les programmes éducatifs, les actions de proximité et les initiatives législatives se construisent alors à partir de cette vision désintégrée, permettant aux politiques d'exclusion de s'installer. Il est nécessaire de prendre en compte les déterminants de la santé en ce qui concerne le développement humain intégral.⁶⁶
- 80. L'aspect intergénérationnel de la santé et les différentes étapes vulnérables de la vie sont insuffisamment pris en compte.** La «procréation» est remplacée par la «reproduction», plus mécanique. La vie humaine dans ses phases initiales est traitée comme une matière première pour l'expérimentation biomédicale. La maternité de substitution, la fécondation in vitro et d'autres formes de techniques de reproduction sont de plus en plus courantes. La contraception et l'avortement sont de plus en plus souvent imposés comme des «droits» et intégrés dans des programmes de soins de santé comme «la santé sexuelle et reproductive», «la santé maternelle» et «le planning familial». Les personnes gravement handicapées, malades dans un état critique ou âgées se voient de plus en plus rapidement rejetées par le recours à

⁶⁶ Les déterminants de la santé comprennent l'environnement social et économique, l'environnement physique et les caractéristiques et comportements individuels de la personne. Voir, par exemple, www.who.int/hia/evidence/doh/en/.

des méthodes de rationalisation et d'euthanasie pour des raisons d'«efficacité». Les tendances démographiques sont radicalement modifiées, ce qui affecte l'équilibre des ressources, le développement et la migration pour les générations à venir.

- 81. *Notre maison commune est confrontée à une perte d'équilibre, qui à son tour affecte les modèles de santé et la sécurité alimentaire au niveau mondial.*** L'approvisionnement en eau est de plus en plus menacé et l'assainissement est inadéquat dans de nombreuses régions du monde. La déforestation et la pollution atmosphérique contribuent à la mauvaise qualité de l'air, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Les travailleurs, en particulier dans les pays en développement, sont exposés à des déchets et à des produits chimiques toxiques ou dangereux. Les changements environnementaux et climatiques influent sur l'incidence et les profils pathologiques des maladies.
- 82. *Les soins de santé s'orientent vers une approche centrée sur le profit plutôt que sur la personne.*** En conséquence, les pauvres offrent un retour trop faible sur un investissement jugé trop important. L'interaction entre les risques sanitaires, la maladie et la pauvreté est frappante, les maladies rares et négligées venant s'ajouter aux difficultés pour obtenir des soins adéquats. Il s'ensuit une pénurie de médicaments vitaux mais considérés comme moins rentables. La bureaucratisation croissante et les fortes activités de lobbying de certaines industries pharmaceutiques affectent les pauvres et ceux qui n'ont pas les moyens d'accéder aux traitements. Des éléments fondamentaux de la santé, tels que la nutrition, se trouvent sacrifiés au nom d'un plus grand profit économique. L'incertitude qui entoure la valeur nutritionnelle et saine des aliments que nous cultivons, produisons et achetons est souvent due aux produits chimiques utilisés pour leur culture, stockage et expédition.
- 83. *Une éthique des soins de santé axée sur le profit se trouve de plus en plus en décalage avec le droit et l'éducation.*** La recherche scientifique, une technologie adéquate pour le traitement et des médicaments en quantité suffisante sont tout simplement inaccessibles pour de nombreuses personnes dans le monde en raison des choix effectués sur la base des coûts. Cette situation est encore aggravée par les divers problèmes juridiques et les droits revendiqués sur les marchés économiques en matière de traitements, de propriété intellectuelle et d'assurance qui retardent ou bloquent encore plus l'accès. Une éducation et une formation de qualité sont alors plus difficiles à assurer.
- 84. *Le résultat pratique de tous ces facteurs est un manque généralisé d'accès à des soins de qualité.*** Des populations importantes n'ont toujours pas accès à l'information nécessaire pour obtenir un traitement et jouir d'une vie saine. Les pays en développement sont les premiers à souffrir d'un manque de médicaments, de personnel de santé et d'équipements adéquats. Le manque de transport et d'infrastructures peut entraver l'accès là où ces équipements existent. Les choix axés sur le profit divisent les populations urbaines et rurales, ce qui conditionne d'autant plus l'accès et la qualité des soins. Dans les pays plus riches, l'accessibilité économique et le caractère abordable des soins de base ne sont pas non plus toujours garantis.

- 85. La couverture sanitaire universelle est donc considérée par beaucoup comme une réalité inaccessible.** La santé n'a pas de prix, et la recouvrer représente un coût social important. On voit pourtant combien de personnes n'ont pas accès à des soins de santé adéquats, combien le souci de la santé reste ignoré dans le cas des maladies négligées, combien la défense concrète de l'inclusion dans les soins de santé dépend de contributions volontaires et privées et combien les mécanismes axés sur le marketing et le profit l'emportent sur la valeur de la santé. Le manque de soins médicaux adéquats et accessibles pour une grande partie de la population mondiale, même pour les besoins les plus élémentaires, reste l'une des plus grandes tragédies de la société moderne et l'un des appels les plus urgents à l'action. La mortalité maternelle, qui reste un problème majeur dans de nombreuses régions du monde, en est un exemple. Souvent, les femmes ne disposent même pas des services de base pour mener leur grossesse à terme, accoucher en toute sécurité et rentrer chez elles.
- 86. La coercition et l'imposition idéologiques sont utilisées au niveau international pour exploiter les lacunes de la couverture sanitaire.** Les contraceptifs, les programmes d'éducation sexuelle, l'avortement et les idéologies de genre sont imposés comme condition pour l'aide au développement et à la santé, en particulier dans le monde en développement.⁶⁷ Ces impositions engendrent des difficultés croissantes en ce qui concerne les droits de la conscience des praticiens et des étudiants en soins de santé, et ont un impact profond sur l'implication des organisations catholiques dans ce domaine.

Positions adoptées

- 87.** Promouvoir une vision de la santé et des soins de santé centrée sur la relation et non pas uniquement orientée vers le profit, enracinée dans la dimension relationnelle de l'écologie humaine intégrale et de la dignité transcendante de la personne humaine.
- 88.** Mettre à nouveau l'accent sur la dimension morale de la personne humaine dans l'élaboration et la fourniture des soins de santé, notamment en tenant suffisamment compte des droits de la conscience des praticiens et des patients, dans le respect de la nécessaire harmonie entre les dimensions physique, psychologique et spirituelle de la personne humaine.
- 89.** Promouvoir la dignité des personnes marginalisées tels que les pauvres, les enfants à naître, les malades mentaux, les handicapés et les personnes âgées par des programmes d'éducation à la santé, des initiatives médiatiques et des événements publics, en soulignant leur valeur positive dans les structures familiales et communautaires.
- 90.** Sensibiliser à la nécessité d'une prise en compte intergénérationnelle de la santé, tant en ce qui concerne l'impact des antécédents médicaux et de la consommation des ressources des individus, des familles et des communautés sur le présent, que

⁶⁷ S.E. Mgr Bernardito Auza, *Déclaration à la 62e session de la Commission de la Condition de la Femme sur la "Promotion du développement intégral des femmes et des filles en Afrique à l'ère de la colonisation idéologique"*, 19 mars 2018.

l'impact des mesures prises aujourd'hui sur les générations futures.

- 91.** Réaffirmer l'appel à mettre l'accent sur la relation entre la santé et la sauvegarde de notre maison commune en tant que question politique transversale importante de l'agenda international, qui touche à la fois les générations présentes et futures, notamment en ce qui concerne la consommation des ressources naturelles.
- 92.** Mettre en évidence les divers problèmes et conflits d'intérêts qui peuvent découler de modèles pharmaceutiques et de soins médicaux uniquement axés sur le profit.
- 93.** Promouvoir la véracité des connaissances scientifiques, plutôt que leur opportunité économique ou politique, en tant que point de convergence essentiel entre les disciplines médicales, juridiques et éducatives, en particulier en ce qui concerne la science prénatale, les systèmes de production alimentaire, les besoins nutritionnels, les idéologies relatives au « genre », et le soin de l'environnement.
- 94.** Créer les infrastructures nécessaires, les cliniques et autres centres de santé dans les zones rurales et les zones reculées au moyen de partenariats économiques, juridiques et médicaux collaboratifs afin que les soins de santé puissent atteindre les personnes marginalisées.
- 95.** Dissiper le mythe selon lequel la couverture universelle des soins de santé est irréalisable et faire avancer des modèles créatifs qui combinent des prestations complètes, une interaction entre les prestataires privés et publics et un financement équitable afin de ne laisser personne de côté.



EDUCATION

POUR UNE PARTICIPATION ACTIVE,
RESPONSABLE ET FRUCTUEUSE
DANS LE CADRE PLUS LARGE
DE LA SOCIÉTÉ

“U

ne société véritablement inclusive exige une éducation tout aussi inclusive.”⁶⁸

Le développement de chaque homme et de tout l'homme, jusqu'à comprendre l'humanité tout entière suppose les moyens adéquats pour atteindre ce développement.⁶⁹ L'éducation est le moyen de parvenir à ce résultat. Le Saint-Siège propose «une approche inclusive de l'éducation, car elle ne réduit pas la culture à une position subsidiaire de simple promoteur de la croissance économique», mais ouvre la personne aux autres et à toutes les aspirations intérieures du cœur humain: «Un développement séparé de son contexte humain ou culturel est un développement sans âme.»⁷⁰ *Gravissimum Educationis*, la déclaration sur l'éducation chrétienne du Concile Vatican II, jette les bases de la vision inclusive de l'éducation souhaitée par les organisations catholiques: tous les hommes «de n'importe quelle race, âge ou condition, possèdent, en tant qu'ils jouissent de la dignité de personne, un droit inaliénable à une éducation qui réponde à leur vocation propre, soit conforme à leur tempérament, à la différence des sexes, à la culture et aux traditions nationales, en même temps qu'ouverte aux échanges fraternels avec les autres peuples pour favoriser l'unité véritable et la paix dans le monde.»⁷¹

L'idéal est que tous les enfants et les jeunes, en dépit de leurs origines culturelles, sociales et éducatives différentes, aient des possibilités d'apprentissage équivalentes dans les différents types d'écoles qui leur sont proposés. Cela implique un accès universel à l'éducation pour tous sans discrimination ni exclusion et inclut également le concept d'éducation tout au long de la vie. Dans de nombreux pays, la notion d'inclusion est apparue relativement récemment, car elle fait suite au concept d'*intégration* apparu dans les années 80, qui a suivi celui de *ségrégation* qui l'a précédé. L'éducation inclusive offre cependant une vision plus large que celle de l'intégration. Elle implique la conception et la mise en œuvre d'un vaste répertoire de stratégies d'apprentissage qui répondent aux diverses caractéristiques de l'apprenant, la dimension de l'inclusion étant importante en ce qui concerne l'accès à l'éducation, son contenu et la manière dont elle est dispensée. Il y a donc de nombreux défis à relever.

Les écoles et les universités catholiques, ainsi que les organisations offrant une éducation informelle, continuent d'être emblématiques de l'inclusion. Cependant, le

⁶⁸ S.E. Mgr Silvano M. Tomasi, *Intervention à la 48ème Conférence Internationale sur l'Education de l'UNESCO*, 26 novembre 2008, par. 1.

⁶⁹ François, *Discours aux membres du corps diplomatique accrédités auprès du Saint-Siège, lors de l'échange traditionnel des vœux du nouvel an*, 8 janvier 2018; Paul VI, *Populorum Progressio*, par. 14.

⁷⁰ Ibid.

⁷¹ Paul VI, *Gravissimum Educationis*, par. 1.

débat sur la neutralité en tant que critère d'une éducation de qualité, qui est indissociable des éléments sous-jacents aux influences financières et politiques en jeu, peut remettre en question l'identité de ces écoles. Pourtant, l'expérience a montré qu'une neutralité totale ne peut être atteinte, ce qui renforce la nécessité de préserver l'identité catholique dans son approche inclusive. L'école catholique doit mieux assumer son caractère propre et redonner une cohérence à la fois à son identité chrétienne et à la spécificité de son projet éducatif. L'éducation est l'outil qui permet de réaliser des sociétés plus inclusives car elle est à la fois un moyen et un facteur générateur. De cette façon, l'éducation contribue efficacement au renouvellement de la cohésion sociale.⁷²

Eléments conceptuels

96. L'éducation inclusive est un catalyseur essentiel pour l'inclusion, la paix et le bien commun. L'éducation est à la base des questions relatives aux droits de l'homme, au développement, à la santé, aux familles, aux migrations et, d'une manière particulière, à la jeunesse. Les avantages que procure une éducation inclusive permettent de faire émerger tous les autres droits de l'homme. Sa mise en œuvre, sa protection et sa réalisation conduisent à la création d'opportunités, à la liberté, à une croissance économique durable, à l'amélioration des conditions de santé, à la réduction de la pauvreté, au renforcement de la mobilité sociale et à la prévention des régimes autocratiques, ainsi qu'à la protection et à la promotion des droits de l'homme.

97. L'inclusion est un processus dynamique qui invite à réfléchir sur les relations sociales qui se forment grâce à l'éducation. L'inclusion dans l'éducation n'est pas simple et ne se fait pas sans effort, car elle nous oblige à repenser nos interactions sociales. Plutôt qu'une structure descendante qui se confond avec la loi du plus fort, elle nécessite une structure horizontale d'échanges, permettant le développement de systèmes de partenariat. Cela implique la nécessité d'un renversement de perspective et d'une reconsidération des modèles éducatifs actuels. Le progrès technologique et la mondialisation sont des facteurs importants à prendre en compte.

98. L'éducation inclusive favorise une relation juste avec soi-même, les autres et l'environnement. Le développement de l'identité individuelle et culturelle unique de l'apprenant est important, en particulier si l'on considère l'éducation comme «apprendre à être soi-même» dans un contexte relationnel, qui à son tour prépare et aide tous les citoyens à apprendre à mieux se comporter avec les autres, à vivre ensemble pour le bien commun et construire une société inclusive. Une telle vision reconnaît également qu'il devrait y avoir une composante de solidarité créative dans l'éducation, car le citoyen d'aujourd'hui doit tenir compte non seulement de ses contemporains, mais aussi des futurs citoyens de la planète, ce qui implique une éthique intergénérationnelle comme fruit de ces relations.

⁷² "Il est plus que jamais nécessaire d'unir nos efforts dans une vaste *alliance éducative* pour former des personnes mûres, capables de surmonter les morcellements et les oppositions, et recoudre le tissu des relations en vue d'une humanité plus fraternelle... Cherchons ensemble à trouver des solutions, à lancer sans aucune crainte des processus de transformation et à regarder l'avenir avec espérance." François, *Message à l'occasion du Pacte Éducatif Mondial*, 12 septembre 2019.

- 99. Une vision holistique de l'éducation, prenant en compte les dimensions physique, psychologique et spirituelle de la personne humaine, offre le meilleur environnement pour favoriser l'inclusion.** L'éducation forme à une vision de la société et pour la société. Elle est donc l'outil par excellence pour améliorer la qualité de l'inclusion dans l'ensemble de nos communautés. Les connaissances et compétences techniques s'associent à des attitudes et comportements relationnels pour promouvoir une culture de la paix, le dialogue interculturel, le dialogue inter-religieux et le respect de la liberté. En ce sens, on apprend à être, on apprend à vivre ensemble, on apprend à connaître et on apprend à faire.
- 100. Une éducation de qualité est au service du plein potentiel de la personne pour l'enrichissement réciproque de l'apprenant, de l'éducateur, de la famille et de la société.** L'éducation de qualité est vaste et complète, englobant harmonieusement différents types d'éducation formelle, informelle et non formelle. Dans une vision large de l'éducation, des activités telles que le sport, la musique, les arts et d'autres activités jouent toutes un rôle important pour favoriser l'inclusion. Le contact avec des personnes issues de cultures et de milieux différents nous habitue à vivre et à accueillir les différences pour l'enrichissement mutuel de tous.⁷³
- 101. La disponibilité, l'accessibilité, l'acceptabilité et l'adaptabilité de l'éducation sont des facteurs clés de l'inclusion.** La disponibilité a trait aux établissements qui doivent disposer du personnel et des équipements adéquats pour répondre aux besoins de tous les groupes d'élèves. L'accessibilité implique la possibilité d'accéder à l'éducation sans discrimination. L'acceptabilité concerne le niveau de qualité de l'éducation, en gardant à l'esprit les besoins spécifiques des groupes minoritaires. L'adaptabilité assure la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux besoins de tous, en particulier de ceux qui ont des besoins spécifiques.
- 102. Une éducation de qualité au service de l'inclusion commence à la maison, les parents étant les premiers éducateurs.** La famille est en effet la première école d'inclusion et ouvre la voie au parcours éducatif qui va suivre. Une bonne assise aide considérablement l'enfant plus tard dans la vie, en lui permettant d'éviter de nombreux problèmes par la suite. L'éducation devrait commencer à un âge relativement jeune, en favorisant la prise de conscience de l'égale dignité et valeur de chaque être humain, quel qu'il soit. Ce sont en particulier les parents qui favorisent cette sensibilisation à l'égalité en dignité, en droits et au regard de la contribution des hommes et des femmes à une société ouverte à tous.
- 103. Les enseignants et les éducateurs jouent un rôle essentiel dans l'humanisation de l'éducation et le développement de sociétés inclusives.** Les enseignants, au-delà de la seule transmission des connaissances, offrent un témoignage dynamique de la mission éducative : le message est transmis à travers la vie des enseignants eux-mêmes.⁷⁴ Les formateurs veillent à ce que les étudiants développent une pensée critique, des valeurs éthiques et civiques afin qu'ils deviennent des participants actifs, responsables et ouverts de la société, capables

⁷³ François, *Discours au Comité paralympique italien*, 4 octobre 2014.

d'exercer et de défendre leurs droits et d'assumer leurs responsabilités. Cela se fait en comprenant qu'une appréciation positive de la différence et d'une réelle diversité contribue à l'inclusion, qui non seulement estime les différences comme étant légitimes, mais valorise aussi le fait de leur existence entre les personnes.⁷⁵ La formation des enseignants est donc un facteur essentiel, qui mérite une attention, une innovation et un soutien constants.

104. L'enseignement catholique a apporté une contribution incommensurable à la construction de sociétés inclusives. En rappelant la dignité inviolable de la personne humaine, l'enseignement catholique s'appuie sur la transcendance. Il invite l'élève à réfléchir au sens profond de la vie, de la liberté et de l'expérience humaine. L'humanisme proposé par les institutions catholiques offre une vision inclusive de la société centrée sur la personne humaine, ses droits inaliénables et les valeurs de justice et de paix.⁷⁶ Fondée sur la solidarité et la subsidiarité, elle implique un concept de relation juste et ordonnée avec la société, l'État, l'environnement et tous les êtres vivants.⁷⁷ Avec plus de 210 000 écoles et 62 millions d'élèves, les établissements catholiques offrent des possibilités d'éducation qui rejoignent les périphéries et englobent toute la famille humaine, dans un climat éducatif favorable à l'inclusion.⁷⁸

105. Les instruments internationaux reconnaissent l'importance de l'inclusion en matière d'éducation. L'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme encourage l'accès universel à une éducation visant au plein épanouissement de la personnalité humaine, les parents ayant, par priorité, le droit de choisir l'éducation de leurs enfants.⁷⁹ Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Cadre d'action Education 2030 visent, en outre, dans l'objectif 4, à assurer une éducation équitable, inclusive et de qualité et à promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. Education 2030 souligne que "l'éducation est une cause commune qui implique que la formulation et la mise en œuvre des politiques soient participatives. La société civile, les enseignants et les éducateurs, le secteur privé, les communautés, les familles, les jeunes et les enfants contribuent tous largement à la réalisation du droit à une éducation de qualité."⁸⁰ La cible 4.7 des

⁷⁴ Cf. Paul VI, *Evangelii Nuntiandi*.

⁷⁵ "Par conséquent, une éducation humanisée ne se limite pas à offrir un service de formation, mais s'occupe des résultats de celui-ci dans le contexte global des attitudes personnelles, morales et sociales des participants au processus éducatif. Elle ne se limite pas à demander au professeur d'enseigner et à l'étudiant d'apprendre, mais elle exhorte tout le monde à vivre, étudier et agir en se rattachant aux raisons de l'humanisme solidaire." Congrégation pour l'Education Catholique, *Eduquer à l'humanisme solidaire*, 16 avril 2017, par. 10.

⁷⁶ Jean-Paul II, *Discours aux enseignants universitaires de toutes les Nations*, 9 septembre 2000.

⁷⁷ François, *Laudato Si'*, par. 210.

⁷⁸ Congrégation pour l'Education Catholique, *Eduquer aujourd'hui et demain : Une passion qui se renouvelle*, Communiqué final.

⁷⁹ L'article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) dispose que : 1. Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire. L'enseignement technique et professionnel doit être généralisé; l'accès aux études supérieures doit être ouvert en pleine égalité à tous en fonction de leur mérite. 2. l'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales Elle doit favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié entre toutes les nations et tous les groupes raciaux ou religieux, ainsi que le développement des activités des Nations Unies pour le maintien de la paix. 3. Les parents ont, par priorité, le droit de choisir le genre d'éducation à donner à leurs enfants.

⁸⁰ UNESCO, ODD 4 - *Cadre d'action Education 2030* (4 novembre 2016), par.10.

ODD inclut "l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable."⁸¹

Défis

- 106. *Il reste beaucoup à faire pour mettre en œuvre une approche de l'éducation fondée sur les droits de l'homme.*** Chaque enfant devrait recevoir une éducation disponible, accessible, acceptable et adaptable ; cependant, de nombreux groupes d'enfants se trouvent exclus de ce processus. La disparité entre les possibilités offertes aux filles par rapport aux garçons en est un exemple frappant. La nécessité d'assurer des possibilités d'éducation adéquates pour tous n'a pas encore été pleinement comprise : l'éducation est pourtant le catalyseur du développement, et le développement est à son tour un catalyseur de la paix. La mondialisation met de plus en plus clairement en évidence le rôle de l'éducation dans l'enseignement de l'art du vivre ensemble, par opposition à la violence, à l'extrémisme et à la guerre, qui résultent de l'exclusion.
- 107. *La pauvreté et les contraintes financières constituent toujours des obstacles à un accès universel à l'éducation.*** Malgré le droit à une éducation gratuite, des obstacles tels que le travail des enfants et l'incapacité à couvrir les frais de scolarité ou de fournitures peuvent empêcher les enfants d'aller à l'école. Au niveau plus institutionnel, le manque d'installations adéquates dû au manque de moyens financiers entrave là aussi le développement de l'éducation. La situation géographique et les disparités entre zones rurales et urbaines peuvent affecter la qualité de l'éducation, notamment en ce qui concerne la formation des enseignants et l'accès à la technologie.
- 108. *Les personnes souffrant de problèmes de santé et de handicaps éprouvent de grandes difficultés à accéder à l'éducation.*** Si tous les élèves ne peuvent pas être considérés comme ayant le même niveau de capacités, les personnes souffrant de divers handicaps continuent à éprouver de graves difficultés en matière d'accès à l'éducation. Pour les personnes ayant des difficultés mentales, la situation exige des efforts particuliers. Les personnes ayant des problèmes de santé peuvent également se retrouver dans des situations d'exclusion scolaire, notamment celles qui souffrent du cancer, du VIH ou du sida. Les filles peuvent se voir refuser l'accès ou abandonner trop tôt leur scolarité pour de multiples raisons, notamment pour des raisons de santé ou de violence.
- 109. *Les populations et les personnes qui se trouvent dans des situations d'urgence, de violence ou de guerre sont particulièrement vulnérables.*** De longues périodes d'exclusion peuvent générer ce que l'on appelle des «générations perdues». La question de savoir comment offrir au mieux des possibilités d'éducation aux

⁸¹ Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 70/1, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, A/RES/70/1 (21 octobre 2015), cible 4.7.

migrants et aux réfugiés, ainsi qu'à ceux qui se trouvent dans des situations de crise ou d'urgence, se pose également. Les questions linguistiques et culturelles ajoutent à la complexité des défis à relever.

- 110. *L'innovation technologique ne garantit pas à elle seule une plus grande inclusion.*** Des possibilités nouvelles et apparemment infinies naissent des avancées technologiques disponibles dans la société moderne. Toutefois, l'introduction des nouvelles technologies dans l'éducation ne garantit pas à elle seule un enseignement et un apprentissage efficaces, qui doivent être équilibrés en favorisant des processus de discernement et de jugement. D'une part, de nombreuses personnes ne disposent toujours pas des moyens suffisants pour accéder aux technologies de pointe et les intégrer dans l'apprentissage. D'autre part, lorsque cette haute technologie est disponible mais mal intégrée, il y a un risque de distraction par rapport au contenu à apprendre. Il est donc nécessaire de veiller à ce que l'outil reste au service de l'objectif éducatif.
- 111. *Il est impossible de garantir la neutralité dans l'éducation.*** En effet, cette dernière s'effectue dans un contexte défini et certaines parties prenantes ont leurs propres attentes. En outre, les contextes nationaux peuvent ne pas être propices à la neutralité, car le concept de neutralité diffère d'un pays à l'autre. Un tel débat peut colorer et modifier « si » et « comment » les droits de l'homme vont être abordés dans le domaine de l'éducation. Ces facteurs sont liés au fait que la neutralité des écoles est inévitablement liée à leur financement. Dans de nombreux pays, l'État a tendance à prendre davantage de contrôle en cherchant à établir un tronc commun pour les programmes scolaires. La relation qui existe dans certains pays pourrait être décrite comme un modèle de solidarité et de dialogue critique entre l'Église et le gouvernement, avec de grandes implications quant au niveau d'inclusion dans les écoles et donc dans la société.
- 112. *Les approches trop étriquées menacent la liberté, la cohérence et l'homogénéité morale des programmes d'enseignement.*** La liberté académique, la liberté d'enseignement et l'objection de conscience sont de plus en plus restreintes. Il conviendrait d'utiliser une approche multidimensionnelle pour construire un programme d'enseignement pertinent sur la vie affective, relationnelle et sociale, en réunissant les enseignants et les parents avec l'avis des médecins, des infirmières scolaires, des psychologues et des religieux. Cela est de la plus haute importance si l'on veut élaborer un programme d'études constructif et réfléchi, à la fois inclusif et conforme à l'enseignement de l'Église. Une attention toute particulière devrait être accordée à la cohérence morale des programmes et des matériels pédagogiques, notamment en ce qui concerne l'«éducation sexuelle» et la «théorie du genre».
- 113. *En particulier, les droits des parents en tant que premiers éducateurs de leurs enfants ne doivent pas être enfreints.*** Les parents et les familles ont toutefois besoin du soutien des gouvernements, des administrations et des institutions publiques pour leur défense et pour répondre à leurs différents besoins, tels que l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle, la protection de la vie et l'éducation.

La famille et l'école doivent combiner leurs efforts par un dialogue constructif et par des partenariats avec d'autres environnements éducatifs et dynamiques sociales, tels que les mouvements de jeunesse.

- 114. *La formation des enseignants est de plus en plus complexe dans le paysage éducatif en rapide évolution.*** Les systèmes éducatifs doivent être diversifiés, flexibles et ouverts à de nouvelles formes d'enseignement et d'apprentissage. Alors que de nombreux enseignants ont pour tâche d'améliorer les connaissances, il convient de mettre l'accent sur la qualité d'application de celles-ci, sur la manière dont elles conduisent à la réflexion critique, à la résolution de problèmes et à l'innovation pour favoriser l'inclusion. Les méthodes de formation ont constamment besoin de réflexion, de discernement et de renouvellement afin d'offrir une formation complète en accord avec l'évolution rapide de la société actuelle.
- 115. *Les organisations catholiques travaillant dans le domaine de l'éducation sont soumises à des pressions aux niveaux national et international qui cherchent à compromettre leur identité.*** Dans certains endroits, il a été difficile de maintenir une tension dynamique de l'identité catholique en termes de foi et d'enseignement moral, face aux pressions modernes de la sécularisation et du relativisme. Les politiques promues dans le cadre des instruments internationaux et des organismes intergouvernementaux, telles que l'«éducation sexuelle intégrale», en sont des exemples. Certains considèrent encore que l'éducation catholique est réservée aux catholiques ou aux chrétiens, bien que de nombreuses personnes d'autres religions, ou même sans religion, étudient ou ont étudié au sein d'établissements catholiques.

Positions adoptées

- 116.** Développer des modèles pédagogiques appropriés et concertés qui favorisent la pensée critique, encouragent une meilleure compréhension des différences culturelles et contribuent au développement humain intégral pour le bien commun de la famille humaine.
- 117.** Établir et mettre en œuvre des programmes novateurs d'alphabétisation et de formation professionnelle afin que ceux qui ne disposent pas des ressources nécessaires, qu'elles soient financières, humaines ou autres, puissent acquérir une éducation de base leur permettant de participer plus pleinement à la vie sociale.
- 118.** Promouvoir des politiques et des programmes éducatifs fondés sur le dialogue, la paix et la dignité de tous les peuples et qui ne marginalisent aucun être humain en raison de son âge, de son sexe, de sa religion, de sa santé, de son état de dépendance ou de son handicap.
- 119.** Garantir qu'une approche fondée sur les droits de l'homme soit adoptée pour l'éducation des migrants et des réfugiés, en accordant une attention particulière aux enfants, afin de faciliter leur intégration aux niveaux local et national.

- 120.** Développer et intensifier les programmes reconnus au niveau international dans lesquels la technologie et l'apprentissage en ligne facilitent l'acquisition de connaissances techniques solides ainsi que l'éducation à la fraternité humaine, à la solidarité, à la vie communautaire, et au respect de notre maison commune en tant qu'unique famille humaine.
- 121.** Reconnaître les limites de la neutralité et promouvoir des espaces qui permettent un dialogue ouvert sur le financement, les programmes d'études, l'éthique et l'inclusion dans le domaine de l'éducation.
- 122.** Réaffirmer l'importance de la notion de liberté dans le domaine de l'éducation, notamment en ce qui concerne la liberté académique, la liberté d'enseignement et l'objection de conscience dans les établissements d'enseignement.
- 123.** Encourager l'importance des méthodes d'enseignement où les familles et les écoles travaillent de concert, avec les parents et les enseignants engagés dans un dialogue constructif sur les outils, les sujets et les méthodes pédagogiques, ceci afin de garantir que la personne soit au centre de tout processus éducatif.
- 124.** Offrir des possibilités de soutien et d'incitation aux enseignants, au personnel et à la direction pour les encourager à adopter des approches innovantes en matière de formation universitaire, de formation professionnelle continue et de soutien par les pairs, afin de faciliter leur rôle qui est crucial dans la construction de sociétés inclusives.
- 125.** Soutenir les systèmes éducatifs catholiques afin qu'ils assument leur caractère propre et unique, leur identité et leur vision du projet éducatif au service du dialogue, de la paix et de la réalisation d'un développement humain intégral pour tous.



FAMILLE

LA CELLULE FONDAMENTALE
DES SOCIÉTÉS INCLUSIVES

“Le premier lieu d'inclusion est cependant, comme toujours, la famille.”⁸²

Ces paroles du pape François servent à la fois de point d'ancrage et de prisme à travers lequel les organisations catholiques examinent la question de l'inclusion. L'appel du pape Jean-Paul II, «famille, deviens ce que tu es», résonne ici comme en écho.⁸³ Dans la famille, «la communion et la participation vécues chaque jour à la maison, dans les moments de joie ou de difficulté représentent la pédagogie la plus concrète et la plus efficace en vue de l'insertion active, responsable et féconde des enfants dans le cadre plus large de la société.»⁸⁴ La famille humaine demeure le fondement de la coexistence, de la paix et une garantie contre la fragmentation sociale.⁸⁵

La famille est la première école, l'école fondamentale de la vie sociale. De concert avec l'éducation formelle qui s'appuie sur cette expérience, la famille modèle à la fois le prisme à travers lequel cet horizon est envisagé et le chemin vers l'engagement de chacun.⁸⁶ Il existe cependant de nombreuses familles et parmi elles de nombreux membres qui, malheureusement et pour différentes raisons, ne se trouvent pas dans une situation d'inclusion. Les blessures, les divisions, la pauvreté et d'autres dangers entravent la possibilité d'une vie épanouie pour les familles d'aujourd'hui. Il est donc nécessaire de les «préserver des dangers idéologiques et moraux dont elles sont souvent menacées» et de promouvoir leur «inclusion, avec responsabilité, dans la communauté ecclésiale et dans la communauté civile.»⁸⁷

La famille est intrinsèquement liée à de nombreuses autres questions et politiques sociales telles que la migration, l'environnement et l'éducation. La famille est le centre de la vie sociale. Elle est donc un agent fondamental dans le processus de construction de sociétés inclusives et dans une meilleure réalisation du bien commun. Partant de la conviction que la famille est un acteur fondamental

⁸² François, *Message à l'occasion de la 60ème Journée Internationale des Sourds*, 28 septembre 2018.

⁸³ Jean-Paul II, *Familiaris Consortio*, par. 17.

⁸⁴ Ibid, par. 37.

⁸⁵ François, *Discours aux participants du Colloque international sur la complémentarité homme-femme*, 17 novembre 2014.

⁸⁶ *Familiaris Consortio*, par. 37.

⁸⁷ Ibid, par. 71.

dans la promotion de l'inclusion sociale, les organisations d'inspiration catholique développent des actions de plaidoyer qui favorisent constamment la promotion de cette entité. Elles s'efforcent de protéger la famille par la conception, la mise en œuvre et la promotion de politiques axées sur la famille dans les domaines du logement, du travail, de la santé, de la sécurité sociale et de l'éducation, et en s'attaquant aux causes et aux conséquences de la désintégration de la famille.

Éléments conceptuels

126. La famille est le premier et principal «écosystème» d'inclusion dans les diverses communautés locales, régionales et à l'échelle mondiale. Idéalement, la famille est le premier lieu où personne n'est laissé de côté, où la valeur de chaque personne peut être accueillie dans son unicité. La famille est l'unité sociale la plus inclusive en tant qu'environnement d'amour, d'accueil et de convivialité.⁸⁸ En tant que première société naturelle, elle possède une dimension sociale spécifique et originelle. Ainsi, par sa nature même, la famille est le premier écosystème d'inclusion : elle est le lieu premier des relations interpersonnelles et donc le prototype de tout ordre social dans les sociétés inclusives.⁸⁹

127. La rencontre personnelle et l'interrelation harmonieuse commencent dans la famille. C'est d'abord là que l'on comprend le concept de «l'autre», que ce soit chez les époux, les parents, les frères et sœurs, la famille élargie ou les amis. La rencontre avec «l'autre» révèle la nature relationnelle de l'expérience humaine. Le cœur de la famille est le mariage, dans lequel un homme et une femme forment une communion intime de vie et d'amour, qui contribue au maintien de sociétés inclusives.⁹⁰ Cette complémentarité et cette interrelation qui sont essentielles font partie de la dynamique et de l'harmonie qui contribuent à la cohésion sociale.

128. La famille est appelée à offrir une culture de protection nécessaire à son propre bien-être, à celui des autres et à celui de notre maison commune. La famille doit exprimer une ouverture généreuse à toute vie. Une éthique cohérente des soins, commençant par ceux dispensés aux êtres humains depuis la conception jusqu'à la mort naturelle, est une condition préalable à l'inclusion qui s'étend à tous les êtres vivants et à l'environnement. La famille a une capacité particulière à atteindre et à inclure ceux qui, en son sein, sont marginalisés, faibles, malades, âgés, au chômage ou qui ont simplement besoin d'être entendus. Une société inclusive commence par l'acceptation des enfants par les parents, l'ouverture de ces derniers à la vie et à tout ce qui peut arriver à l'enfant, même si celui-ci est handicapé, aveugle, trisomique, etc. Cette acceptation et cette ouverture à la vie se répercutent ensuite tout au long des phases de l'existence et offrent un sentiment de stabilité, d'appartenance et d'enracinement. En étant ouverte à la vie, la famille offre une espérance qui est essentielle, tant pour l'individu que pour la communauté.

⁸⁸ François, *Audience générale*, 11 novembre 2015.

⁸⁹ Conseil Pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise*, (Cité du Vatican, Libreria Editrice Vaticana, 2004), par. 211.

⁹⁰ Ibid.

- 129. *La famille accorde le don de la vie dans un esprit de solidarité intergénérationnelle et de subsidiarité.*** Le passé, le présent et l'avenir, tous se rencontrent dans la famille. Celle-ci assure un lien intergénérationnel entre les enfants, les parents, les grands-parents et la famille élargie. L'image et le destin éventuels des sociétés sont fortement influencés par l'éducation que reçoivent les enfants. Les parents ont donc un rôle et une responsabilité majeurs dans l'ensemble du spectre de l'inclusion sociale. Les personnes âgées sont un trésor précieux dans les sociétés inclusives, mettant leur sagesse au service des générations qui leur succèdent. Les enfants élevés dans un environnement inclusif grandissent et voient tous les autres êtres humains, quels que soient leur race, leur sexe, leurs croyances ou leurs convictions, comme étant tous dignes de protection et de respect.
- 130. *La famille est la première communauté communicante de l'inclusion.*** C'est dans le contexte de la famille que nous apprenons en premier lieu l'aspect primordial de la communication dans les relations. Avec des mots, des regards et des étreintes, en commençant par le son rassurant des battements du cœur de la maman pour le bébé dans le ventre de sa mère, les moments de rencontre au sein de la famille sont porteurs de vie, d'amour et d'inclusion.⁹¹ Les liens d'acceptation entre les membres de la famille enrichissent et servent de base à un langage commun, enraciné dans le don de la vie transmis à travers les générations.⁹² Les médias et autres entités qui facilitent la communication ont une grande responsabilité pour compléter cette mission communicationnelle de la famille, par des messages qui reflètent la dignité de la vie familiale.
- 131. *La famille est la première école d'inclusion, les parents ayant le droit originel, primaire et inaliénable d'éduquer leurs enfants.*** L'inclusion est un processus qui doit s'acquérir. La personne apprend à établir des relations avec les autres, ainsi qu'avec elle-même, au sein de la famille. La joie, le pardon, la compréhension et la solidarité font tous partie des expériences quotidiennes qui permettent de préserver la vie familiale. En apprenant pour la vie, on apprend à partager, à intégrer les différences, à grandir et à devenir une personne meilleure et un citoyen plus averti. La famille a donc besoin d'un soutien actif des gouvernements, des administrations et des institutions publiques pour répondre à ses différents besoins, notamment la conciliation entre vie privée et vie professionnelle, la protection de la vie et l'éducation, pour faciliter sa mission éducative au service de la société. L'accès à diverses formes d'éducation de qualité influe à son tour fortement sur la qualité de l'inclusion au sein de la famille.
- 132. *La famille est la matrice du développement humain intégral et de la stabilité nécessaires à des sociétés inclusives.*** C'est au sein de la famille que sont nourris les aspects physiques, psychologiques et spirituels de l'être humain. Comme celui-ci est au centre du développement, la famille est le principal catalyseur d'un développement solide aux niveaux local, régional et mondial. La stabilité de

⁹¹ François, *Message pour la 49ème Journée mondiale des communications sociales "Communiquer la famille: milieu privilégié de la rencontre dans la gratuité de l'amour,"* 23 janvier 2015.

⁹² Ibid.

la famille conduit donc à des communautés et des sociétés stables, augmentant la capacité d'inclusion. Pour renforcer la stabilité propre à chaque individu et à tout l'individu, l'inclusion exige que toutes les familles atteignent un niveau satisfaisant en matière de santé, de logement, de sécurité économique et d'éducation.

- 133. Les familles de migrants illustrent la grande aspiration de notre époque à l'égalité des chances, à la solidarité et à l'espoir pour l'avenir.** Leur décision de rechercher une vie et un avenir meilleurs est un processus qui commence bien avant le début du voyage proprement dit et qui, dans de nombreux cas, a fait l'objet de discussions difficiles et d'un profond désarroi au sein des familles. Le déplacement de nombreux migrants isolés est donc en quelque sorte fondé sur une décision familiale.
- 134. Les organisations catholiques œuvrent pour le bien-être de la famille et encouragent ainsi la création de sociétés inclusives.** Le sort des communautés, des sociétés et des nations est lié au bien-être des familles. Celles-ci sont une réponse concrète à l'individualisme croissant dans nos sociétés. Les associations de promotion de la famille cherchent donc à avoir un impact plus fort sur les politiques. L'unité de la famille est irremplaçable pour pouvoir participer à la vie des sociétés locales, nationales, régionales et internationales. En renforçant la conviction que nous sommes une seule et même famille humaine, les organisations d'inspiration catholique travaillent à faire en sorte que les familles individuelles soient nourries par le biais de politiques, de lois et de programmes centrés sur la famille.
- 135. Les instruments internationaux reconnaissent le rôle irremplaçable de la famille dans les sociétés inclusives.** À commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), dans laquelle ce rôle irremplaçable de la famille est présenté comme un bien dynamique qu'il convient de sauvegarder, d'entretenir et de promouvoir. La DUDH stipule que «la famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État.»⁹³ La Convention relative aux Droits de l'Enfant reconnaît que «la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté.»⁹⁴ Les Nations Unies ont donc décidé que «la famille constitue une force puissante de cohésion et d'intégration sociale, de solidarité entre les générations et de développement social».⁹⁵

⁹³ Assemblée Générale des Nations Unies, Résolution 217/A, *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme*, A/RES/3/217 A (10 décembre 1948), art. 16.3.

⁹⁴ Assemblée Générale des Nations Unies, Résolution 44/25, *Convention relative aux Droits de l'Enfant*, A/RES/44/25 (20 novembre 1989), préambule.

⁹⁵ Conseil des Droits de l'Homme des Nations Unies, Résolution 29/22, *Protection de la famille : contribution de la famille à la réalisation du droit à un niveau de vie suffisant pour ses membres, en particulier par son rôle dans l'élimination de la pauvreté et dans la réalisation des objectifs de développement durable*, A/HRC/RES/29/22, (3 juillet 2015), art. 6.

Défis

- 136. *La nature, la définition et le rôle de la famille sont de plus en plus remis en question et attaqués.*** L'affaiblissement de la compréhension de la valeur de la famille «porte préjudice à la maturation des enfants, à la culture des valeurs communautaires, et au développement moral des villes et des villages». ⁹⁶ Les défis auxquels les familles sont confrontées aujourd'hui sont vastes et multiformes. Lorsque la famille subit un préjudice et se désintègre ensuite, la société en souffre. La détérioration de la qualité de vie de nombreuses familles dans le monde, que ce soit sur les plans matériel, psychologique ou spirituel, est une source de préoccupation majeure pour l'avenir.
- 137. *Les tendances à l'individualisme menacent la culture de la rencontre et de la relation qui est au cœur de la vie familiale.*** Une mentalité rampante d'individualisme est une des causes profondes des défis auxquels la famille est confrontée aujourd'hui. Le don de soi mutuel qui construit et enrichit les relations vitales est menacé, ce qui entraîne un affaiblissement dramatique des liens sociaux partout dans la société. ⁹⁷ Cela se traduit par une diminution de la valeur accordée au mariage entre un homme et une femme, dont l'histoire a montré qu'il était une source de vie irremplaçable pour les sociétés. Identifier et atteindre les personnes à la marge devient d'autant plus difficile que l'individualisme devient dominant. Les personnes âgées, les veuves, les malades physiques et mentaux, les handicapés, les pauvres et les personnes seules deviennent tous moins visibles. La solitude et un sentiment général d'impuissance en résultent souvent, avec des effets néfastes pour la famille et la société. ⁹⁸
- 138. *La pauvreté, l'isolement, la toxicomanie et la violence au sein de la famille menacent la culture de protection, digne des sociétés inclusives.*** Les addictions telles que l'alcool, les drogues et la pornographie se nourrissent de la solitude et affectent les familles. La violence qui accompagne souvent la dépendance alimente un cercle vicieux de relations empreintes de brutalité, voire de cruauté et peut prendre de nombreuses formes. La violence à l'égard des femmes et des enfants dans la famille mérite une attention particulière : en effet, le drame de la violence domestique touche tous les milieux sociaux et toutes les cultures, au détriment des communautés. Parfois, les mères portent le fardeau indescriptible de devoir se protéger, ainsi que leurs enfants, contre les abus sexuels même de la part de proches parents. En outre, les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses, laissant beaucoup de familles dans une situation de vulnérabilité où un seul parent porte le poids du

⁹⁶ François, *Amoris Laetitia*, par. 52.

⁹⁷ François, *Evangelium Gaudium*, par. 66 – 67.

⁹⁸ "Les Pères synodaux ont affirmé que l'une des plus grandes pauvretés de la culture actuelle est la solitude, fruit de l'absence de Dieu dans la vie des personnes et de la fragilité des relations. Il existe aussi une sensation générale d'impuissance vis-à-vis de la situation économique qui finit souvent par écraser les familles... Souvent les familles se sentent abandonnées à cause du désintéressement et de la faible attention que leur accordent les institutions. Les conséquences négatives du point de vue de l'organisation sociale sont évidentes : de la crise démographique aux problèmes éducatifs, de la difficulté d'accueillir la vie naissante à l'impression de fardeau que représente la présence des personnes âgées, jusqu'au malaise affectif diffus qui aboutit parfois à la violence. L'Etat a la responsabilité de créer les conditions législatives et d'emploi pour garantir l'avenir des jeunes et les aider à réaliser leur projet de fonder une famille." François, *Amoris Laetitia*, par. 43.

fardeau. Dans certains pays où les niveaux de pauvreté sont extrêmes, des parents envoient même leurs enfants se prostituer en échange d'un revenu financier.

139. La culture du déchet entraîne une diminution de la capacité d'ouverture et du respect de la vie. Ses manifestations en sont nombreuses, notamment pour ce qui est des étapes vulnérables du début et de la fin de la vie. Diverses formes de contraception sont utilisées pour faire obstacle à la vie dans ses phases les plus précoces. L'avortement emporte la vie d'innombrables enfants dans le ventre de leur mère. Des stratégies sont même employées pour réduire les taux de natalité, en particulier dans les pays pauvres, au lieu de mettre en place des politiques publiques pour protéger la famille. À l'inverse, lorsque des enfants sont désirés, la pratique de la maternité de substitution et d'autres formes de procréation médicalement assistée devient une alternative de plus en plus courante. Cependant, ces pratiques portent gravement atteinte à la dignité de la procréation humaine et risquent de déboucher sur un prétendu droit à avoir un enfant. À l'autre extrémité du spectre se trouve l'euthanasie, qui menace également les malades et les personnes âgées. Il est également important de souligner que cette culture du déchet, lorsqu'elle est associée à sa logique à la fois sociologique et économique, entraîne des régions du monde dans une crise démographique. Cette dernière ne se contente pas de ralentir le développement économique et de semer l'incertitude dans de nombreux systèmes de protection et de sécurité sociales, mais elle révèle aussi un signe évident de désespérance.

140. Les familles sont exposées à des messages et des informations médiatiques contraires aux valeurs familiales. Les médias et les technologies numériques atteignent les familles d'une manière sans précédent, en les exposant à de nombreux et différents messages.⁹⁹ Certains des contenus transmis par les programmes audio et vidéo peuvent être destructeurs pour les principes de la vie, de la fidélité et du don de soi généreux qui soutiennent la vie familiale.

141. Le rôle éducatif primaire de la famille est remis en question et ébranlé. Les phénomènes modernes liés aux nouvelles technologies peuvent modifier le lien entre la famille et l'éducation, ce qui nécessite une attention et une réflexion particulières. L'accès facile et immédiat à diverses informations, aux médias sociaux et à d'autres contenus affecte bien souvent les schémas relationnels traditionnels et les niveaux d'inclusion, influant sur le rôle de la famille. En outre, les droits et les

⁹⁹ "Dans la culture dominante, la première place est occupée par ce qui est extérieur, immédiat, visible, rapide, superficiel, provisoire. Le réel laisse la place à l'apparence. En de nombreux pays, la mondialisation a provoqué une détérioration accélérée des racines culturelles, avec l'invasion de tendances appartenant à d'autres cultures, économiquement développées mais éthiquement affaiblies. C'est ainsi que se sont exprimés les Synodes des Evêques de différents continents. Les évêques africains, par exemple, reprenant l'Encyclique *Sollicitudo Rei Socialis*, il y a quelques années, ont signalé que, souvent, on veut transformer les pays d'Afrique en simples "pièces d'un mécanisme, en parties d'un engrenage gigantesque. Cela se vérifie souvent aussi dans le domaine des moyens de communication sociale qui, étant la plupart du temps gérés par des centres situés dans la partie Nord du monde, ne tiennent pas toujours compte des priorités et des problèmes spécifiques de ces pays et ne respectent pas leur physionomie culturelle." De la même manière, les évêques d'Asie ont souligné 'les influences extérieures qui pèsent sur les cultures asiatiques. De nouveaux modes de comportement apparaissent par suite d'une exposition excessive aux médias... Il en résulte que les aspects négatifs des médias et des industries du spectacle menacent les valeurs traditionnelles, en particulier le caractère sacré du mariage et la stabilité de la famille." François, *Evangelium Gaudium*, par. 62.

responsabilités des parents dans l'éducation de leurs enfants sont dans certains cas entravés par l'État, qui impose des contenus contraires à la dignité de la famille, en particulier dans le domaine de l'éducation morale, religieuse et sexuelle.

- 142. *Les situations de difficulté économique étouffent le bien-être des familles.*** La pauvreté reste un fléau qui compromet le développement humain intégral des familles dans le monde entier. Dans un univers où l'innovation technologique ne cesse de croître, il existe encore d'innombrables familles qui vivent dans des situations de misère, des logements déplorables et des conditions environnementales désastreuses. Lorsque les familles sont confrontées à des difficultés financières, les enfants n'ont pas accès à une éducation appropriée, ni à des soins de santé adéquats, ni à une vie digne. La crise économique mondiale se prolonge par une pauvreté structurelle pour un nombre croissant de familles à travers le monde. Les chances d'obtenir un emploi à long terme sont souvent fugaces, les difficultés en matière de santé et d'éducation créant une instabilité tant dans les familles, les communautés que dans les sociétés.
- 143. *Les séparations familiales menacent le rôle des familles en tant que facteurs de stabilisation de l'inclusion dans le contexte des migrations.*** Les migrants individuels et leurs familles sont exposés à de nombreux dangers tout au long du processus migratoire. Outre les questions de développement et les diverses autres difficultés qui conduisent à la décision de migrer en premier lieu, les séparations des membres de la famille sont préjudiciables aux liens qui soutiennent la vie familiale. Cette séparation peut alors affecter la stabilité de la famille au sein de sa nouvelle communauté ainsi que celle des membres de la famille restés dans le pays d'origine.
- 144. *Les organisations catholiques sont soumises à des pressions concernant la nature et la signification de l'inclusion, de la culture et de la liberté religieuse dans le contexte de la famille.*** Les États cherchent parfois et de diverses manières à se substituer aux familles, à les supplanter ou simplement à leur fournir des modèles à suivre. Le principe de subsidiarité doit prévaloir si l'on veut protéger efficacement la cellule familiale. En ce qui concerne la définition de l'«inclusion» et de l'«inclusivité» dans le contexte de la famille, la prudence est de mise vis-à-vis des différents débats idéologiques et politiques actuels. La définition se doit d'être un outil pratique, direct et complet, et ne pas générer d'autres utilisations abusives du terme. Les mots ont en effet pris des significations différentes et sont parfois utilisés de manière trompeuse pour inclure toutes sortes de concepts, d'options, sans aucune considération morale.
- 145. *Dans certains contextes, on préconise une notion d'inclusion qui, en fin de compte, sert l'exclusion.*** Il existe, par exemple, des pressions aux niveaux national et international pour introduire et promouvoir l'avortement au nom du «planning familial», qui est en fait l'exclusion la plus radicale de toutes, celle du droit même d'exister. L'exclusion radicale se produit également dans le contexte des nouveaux «droits sexuels», qui altèrent fortement la solidarité entre les générations et tendent à exclure la notion élémentaire de complémentarité entre les hommes et les femmes

dans le mariage. Les droits et les responsabilités des parents ne doivent jamais être négligés. Compte tenu de ce qui précède, l'interaction toujours plus grande entre différentes cultures, sociétés et familles dans le cadre de la mondialisation exige un nouvel examen de ce qui est à la racine des différentes variantes dans la conception de la famille.¹⁰⁰

Positions adoptées

146. Promouvoir la famille en tant que cellule fondamentale et naturelle de la société dans laquelle chaque membre, et en particulier ceux qui sont socialement marginalisés, ignorés ou discriminés, peuvent trouver l'amour, la protection et le soutien indispensables à leur développement intégral.
147. S'attaquer aux causes profondes de la désintégration des familles, atténuer ses conséquences et proposer des solutions qui prennent en compte le mariage entre un homme et une femme, qui est une institution irremplaçable pour la construction de sociétés inclusives.
148. Promouvoir les initiatives publiques et privées visant à mettre en place des politiques, des lois équitables et des centres spécialisés pour lutter contre la violence domestique, la maltraitance des enfants et la négligence envers les personnes âgées.
149. Déplacer la réflexion de la notion de «problème» vers celle de «personne», de «grossesse non désirée» vers celle d'«enfant désiré» et de «fardeau» vers celle de «trésor», et promouvoir ainsi la dignité humaine.
150. Favoriser une image positive de la famille dans les médias par des campagnes de sensibilisation sur la valeur sociale du mariage, de la grossesse, de la naissance et de la vie familiale.
151. Sauvegarder le droit de la famille pour que celle-ci soit reconnue comme l'environnement éducatif principal de l'enfant et, ce faisant, lui offrir les ressources sociales nécessaires qui lui permettent d'assumer cette grande responsabilité.
152. Protéger le développement humain intégral des familles par la conception, la mise en œuvre et la promotion de politiques tenant compte des besoins des familles en matière de logement, de travail, de santé, de sécurité sociale, d'éducation et de protection de la vie, et cela de la conception à la mort naturelle.

100 La diversité culturelle est une réalité au sein des familles dans le monde d'aujourd'hui. Une famille dans le contexte africain, par exemple, comprend aussi la famille "élargie" telle qu'elle est comprise dans certaines définitions occidentales, ce qui étend non seulement l'éventail et le nombre de personnes concernées, mais aussi le concept de l'inclusion. Toutefois, dans chaque environnement culturel, il existe des domaines importants susceptibles d'être négligés, comme c'est le cas, par exemple, des fonctions parentales. On suppose parfois que les parents comprennent vraiment ce que c'est que d'élever une famille, mais quelle école enseigne aux enfants comment élever une famille ? Où les jeunes générations acquièrent-elles ces compétences pour devenir de futurs parents, si ce n'est d'abord par le biais de leur propre famille ?

153. Faciliter la réunification et l'intégration des familles de migrants dans la société par la protection contre la traite des êtres humains, la fourniture d'un logement adéquat, l'accès aux soins de santé de base, aux services sociaux et à des moyens de subsistance durables.
154. Mieux illustrer et coordonner les interactions avec le travail considérable effectué au niveau international par les organisations d'inspiration catholique, en montrant les pratiques au niveau local et les expériences positives avec les familles.
155. Appeler les États à reconnaître le rôle fondamental de la famille tel qu'il est exprimé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, et en particulier dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

VII



MIGRATION

L'UNIQUE FAMILLE HUMAINE
ALLER AU-DELA DES DISTINCTIONS
DE STATUT ET D'ORIGINE

“Une communauté est authentiquement inclusive quand elle sait valoriser les différences, en les assumant comme patrimoine commun et enrichissant. Dans cette perspective, les migrants sont une ressource plus qu'un poids.”¹⁰¹ “Accueillir l'autre exige un engagement concret, une chaîne d'entraide et de bienveillance, une attention vigilante et compréhensive, la gestion responsable de nouvelles situations complexes qui, parfois, s'ajoutent aux nombreux autres problèmes déjà existants, sans parler des ressources qui sont toujours limitées. En pratiquant la vertu de prudence, les gouvernants sauront prendre des dispositions concrètes pour accueillir, encourager, protéger et intégrer, ‘dans la mesure compatible avec le bien réel de leur peuple’, ceux qui désirent s'intégrer à la communauté nationale.”¹⁰²

Les mouvements de populations ont toujours existé et constituent une part importante de l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui, cependant, les tendances actuelles en matière de migration exigent que leurs causes et leurs conséquences soient traitées de toute urgence par des politiques plus adéquates au niveau mondial et par des mesures pratiques. On rapporte que le nombre de migrants internationaux a atteint 258 millions en 2017, contre 220 millions en 2010 et 173 millions en 2000.¹⁰³ Alors que la migration est reconnue comme un problème mondial, il semble que la collaboration et les accords internationaux soient affaiblis du fait des différents niveaux de réponse nationale. Les frontières des pays sont devenues des zones d'exclusion. La fragilisation de la sécurité mondiale alimente les mentalités d'autodéfense qui donnent ensuite naissance à de nouveaux mécanismes d'exclusion. La dignité humaine, la solidarité et la tolérance sont mises à l'épreuve et remises en question au détriment de la cohésion sociale et de sa nécessaire dynamique, soulevant ainsi des questions majeures sur le devenir de l'humanité. Les défis actuels exigent donc de toute urgence une responsabilité morale, des mécanismes internationaux bien gérés et des procédures nationales adéquates.

Les politiques nationales d'immigration adoptées récemment, les refoulements illégaux, les séparations familiales, la criminalisation des migrants, les procédures défaillantes, les abus et un narratif sur la migration qui se voile la face devant la dignité humaine et les besoins humanitaires, sont autant d'éléments qui montrent à quel point

¹⁰¹ François, *Discours à la Commission des conférences épiscopales de la Communauté Européenne*, 28 octobre 2017.

¹⁰² François, *Message pour la célébration de la journée mondiale de la paix sur le thème “Les migrants et les réfugiés : des hommes et des femmes en quête de paix*, 1er janvier 2018.

¹⁰³ Nations Unies, New York, Département des affaires économiques et sociales, *International Migration Report*, 2017, p.4.

le visage de l'humanité est en train de changer et à quelle vitesse un nouveau groupe d'exclus se forme, partout dans le monde. Les nombreux efforts menés au cours de l'histoire pour abattre les murs, par exemple entre l'Est et l'Ouest, entre les « nantis » et les « démunis » et d'autres encore, sont aujourd'hui menacés par des efforts qui tendent à rétablir les anciennes divisions ou simplement à marquer de nouvelles séparations.

Éléments conceptuels

156. Une vision prospective de la migration est nécessaire pour le bien commun .¹⁰⁴

La reconnaissance de l'interaction et de l'interdépendance constantes des divers éléments de l'expérience humaine exige plus qu'une réflexion immédiate et à court terme. Sans une approche prospective de la mobilité humaine, les processus d'intégration ne restent adaptés qu'au stade d'un défi mesurable par divers paramètres sociaux. La question de l'inclusion exige un changement de vision, prenant pleinement en compte l'ensemble de l'humanité dans son développement, afin que son avenir commun ne soit pas exposé à de nouvelles formes de ségrégation et de conflit.¹⁰⁵

157. La dignité humaine du migrant en tant que membre de l'unique famille humaine devrait être à la base de tout examen approfondi sur la question.

Un migrant est une personne humaine jouissant de la protection des mêmes droits de l'homme et ayant les mêmes devoirs. Dans leurs efforts pour construire une nouvelle vie et trouver de nouvelles opportunités, les réfugiés et les migrants espèrent se voir offrir les moyens nécessaires pour participer comme il se doit à la société, tout en respectant les règles et coutumes de celles dans lesquelles ils vivent. Souvent, ils se lancent dans tout ce périple pour échapper à la pauvreté, à la violence ou aux catastrophes. Les dirigeants à tous les niveaux de la société et les populations d'accueil partagent la responsabilité de promouvoir des communautés inclusives, en comprenant bien que les différences ne seront pas effacées, mais valorisées comme une source d'enrichissement au sein de l'unique famille humaine.¹⁰⁶

158. L'inclusion sociale et l'intégration des migrants sont des processus multidimensionnels.

Il s'agit d'assurer, dans toute la mesure du possible, l'égalité des chances pour tous, et ce dans tous les aspects de la vie sociale. Les efforts politiques déployés aux niveaux mondial et national pour réussir à « ne laisser personne de côté », nécessitent l'élimination des mécanismes qui conduisent à des « poches d'exclusion ». Ces dernières affectent aujourd'hui des millions de personnes dans le monde. L'élaboration de réponses adéquates et inclusives permettra d'atténuer les conflits, de contribuer à la constitution du tissu social et de renforcer les garanties d'une paix durable.

¹⁰⁴ Le bien commun s'entend comme "cet ensemble de conditions sociales qui permettent, tant aux groupes qu'à chacun de leurs membres, d'atteindre leur perfection d'une façon plus totale et plus aisée." Conseil Pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise*, par. 164.

¹⁰⁵ "Être chrétien, ce n'est pas simplement se rattacher à une société définie ; ce n'est pas simplement se rattacher à des sentiments humanitaires, mais être aussi capable de prendre des décisions concrètes et pratiques qui engagent notre manière de vivre avec les autres." Cardinal André Vingt-Trois, *Homélie du 21 octobre 2018*, Eglise Saint-Louis des Français, Rome.

¹⁰⁶ François, *Discours à la Commission des conférences épiscopales de la Communauté Européenne*, 28 octobre 2017.

- 159. *L'inclusion reconnaît la contribution positive des migrants à la société.*** Les migrants et les réfugiés peuvent être une ressource et un trésor pour leurs pays de destination. Ils offrent diverses compétences, formations et expertises qui sont un atout pour les différents lieux où ils vivent et travaillent, à condition que ces qualités soient reconnues et que l'accès à l'emploi soit facilité. Ils jouent un rôle fondamental au sein du monde globalisé, en contribuant de multiples manières aux sociétés dans lesquelles ils vivent.
- 160. *L'histoire unique de chaque individu, et de tout l'individu, doit être prise en compte dans la migration.*** Le processus d'inclusion est indéniablement lié au contexte culturel, à la formation et à l'état psychologique du migrant. Les départs ne sont jamais des décisions faciles et sont principalement motivés par des sentiments puissants, notamment la peur pour sa vie, la volonté de survivre et la responsabilité de prendre soin de la famille laissée derrière soi. Les migrants et les réfugiés emportent tous ces souvenirs et ces émotions dans leur «sac à dos» et il faudra des années pour leur faire une place réelle dans le processus de développement de la personne qui cherche à s'adapter au nouvel environnement. Les motivations du départ et les expériences traumatisantes ou pouvant avoir une issue mortelle durant le voyage sont des obstacles à long terme dans le processus d'intégration. Il est donc essentiel d'aborder non seulement les causes mais aussi les conséquences psychologiques du départ, dans chacun de ces processus.
- 161. *Les causes profondes de la migration au sein de la famille humaine doivent être identifiées et corrigées.*** Il est absolument nécessaire d'écouter directement l'expérience des personnes en déplacement plutôt que de se contenter d'en parler, et ce faisant, de discerner les *causes profondes* de leur migration. Les conditions liées au développement, à la religion, à l'éducation, à la santé, à la famille et à l'environnement interagissent entre elles et contribuent elles aussi à ces causes dans une situation complexe d'interrelations.
- 162. *Le pape François propose «quatre verbes» comme modèle d'inclusion pour les réfugiés, les migrants, les demandeurs d'asile et les survivants de la traite des êtres humains au sein de l'unique famille humaine : accueillir, protéger, promouvoir et intégrer.*** Accueillir implique de renforcer les voies légales et sûres pour les migrants et les réfugiés ; protéger implique de garantir les droits et la dignité des migrants et des réfugiés ; promouvoir implique de faire progresser le développement humain intégral des migrants et des réfugiés ; intégrer implique d'enrichir les communautés par une plus grande participation des migrants et des réfugiés.¹⁰⁷
- 163. *Dans une approche inclusive de la migration, le rôle de la famille est un facteur de stabilisation.*** De nombreux migrants sont accompagnés par des membres de leur famille au cours de leur voyage ou dans un deuxième temps lors de leur

¹⁰⁷ Ibid.

installation. D'autres sont envoyés par leur famille pour sauver leur propre vie et donner l'espoir d'une survie et d'un bien-être futur à de nombreux autres membres de la famille. La migration n'est pas seulement une question de salaires plus élevés ou de sécurité à court terme, mais aussi une question d'appartenance à un lieu, qui commence d'abord dans la famille et se poursuit dans le cadre de considérations plus larges portant sur la communauté, la région puis la nation.

164. *Les enfants migrants, dont beaucoup voyagent sans être accompagnés, vivent des situations très préoccupantes.* Celles-ci concernent, entre autres, les voies d'accès sûres et légales pour les enfants migrants et réfugiés, la prévention de la traite des êtres humains et la réunification avec les familles. Les enfants migrants et réfugiés constituent en effet le groupe le plus vulnérable, car ils sont souvent invisibles et sans voix.¹⁰⁸

165. *L'inclusion présente la solidarité internationale comme la voie à suivre pour respecter la dignité humaine des migrants.* La Convention de 1951 sur les réfugiés et son protocole de 1967 ont été mis en œuvre au cours des dernières décennies, mais la Convention des Nations Unies adoptée en 1990 pour protéger les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles n'a pas été ratifiée de manière satisfaisante. Diverses autres initiatives et orientations internationales visant à répondre positivement à la migration ont été organisées au cours des dernières décennies. Il s'agit notamment de l'Initiative de Berne (2001), du Rapport mondial sur les migrations (2005), du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses Objectifs de développement durable (2015), de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (juillet 2018), du Pacte de Marrakech (décembre 2018), et bien d'autres encore. Néanmoins, les débats et les pratiques d'aujourd'hui mettent en évidence tout ce qu'il reste à faire pour protéger de manière adéquate toutes les personnes en déplacement.

Défis

166. *Les approches contemporaines sur la migration sont marquées par la peur, la réactivité et la pensée à court terme.* Le narratif actuel du phénomène migratoire n'en donne pas une image correcte et met surtout en évidence l'augmentation du nombre de migrants et ses conséquences économiques. Les migrants et les réfugiés sont souvent présentés comme des fardeaux, des risques inconsidérés et des défis redoutables. Tout cela engendre des conditions propices à l'intolérance, à la xénophobie et au racisme. L'absence de politiques migratoires internationales solides génère et alimente l'exploitation criminelle, le trafic des êtres humains et la traite.

167. *La dignité humaine du migrant se perd souvent dans la sémantique et les paramètres sociaux.* L'approche des questions complexes liées à la migration s'est trop souvent concentrée uniquement sur la procédure à suivre pour obtenir un

¹⁰⁸ François, *Message pour la Journée mondiale du migrant et du réfugié 2017*, 13 décembre 2016.

statut. Cependant, ces approches se sont avérées inadéquates, en conjonction avec des formulaires de demande souvent trop figés et avec la méfiance qui les sous-tend. En outre, la distinction entre pays d'origine, de transit et de destination ne fait que diluer les responsabilités. Elle crée un espace pour mettre en œuvre des politiques et des mécanismes qui permettent de prévenir les départs, de dissuader les aides dans les pays de transit et de réduire les possibilités de s'installer dans les pays de destination. De nouveaux défis apparaissent lorsque les populations dans le besoin ne s'inscrivent pas clairement dans une catégorie préexistante, comme la distinction faite entre les réfugiés et les personnes déplacées pour d'autres raisons. Les migrants sont souvent contraints de demander un seul statut, en raison de l'absence de catégorie ou de statut juridique qui correspondrait à leur situation spécifique. De nombreux migrants quittant leur pays dans l'espoir de se doter de meilleures perspectives économiques n'ont alors guère d'autre choix que de recourir aux procédures d'asile pour entrer dans les sociétés d'accueil. Le nombre d'apatrides augmente, ce qui complexifie encore les questions relatives aux concepts de nationalité et d'appartenance.

168. *Il en résulte des poches d'exclusion car les migrants restent souvent en marge de la société.* Aujourd'hui, on fait tant de choses pour décourager les migrants de venir, mais si peu pour envisager et imaginer un avenir commun possible. Le paysage politique actuel se caractérise de plus en plus par la mise en place de mécanismes de défense au niveau national et par des contrôles aux frontières. Des réponses inadéquates à ce qui est l'un des principaux phénomènes sociologiques actuels ont encore creusé les divisions sociales existantes, et soulevé d'importantes questions politiques ayant un impact sur l'unité régionale et la cohésion sociale. Alors que les débats sont souvent mal informés, des mentalités populistes surgissent et génèrent un espace pour renforcer les politiques anti-immigration. L'afflux d'un grand nombre de réfugiés dans les pays voisins soulève là aussi des défis sociaux particuliers et requiert un soutien sur le plan international pour organiser et coordonner l'aide nécessaire.

169. *Les migrants et les réfugiés sont souvent présentés sous un jour négatif, ce qui compromet de toute évidence les efforts d'intégration.* Le narratif au sujet de la migration est trop souvent polémique et ne contribue donc pas à la cohésion sociale. Une connaissance réduite de la langue du pays d'accueil est utilisée pour renforcer les différences et même, dans certains cas, identifiée comme un critère d'exclusion. Par exemple, si la langue du pays de destination n'est pas suffisamment maîtrisée, l'entrée dans le pays peut être refusée. Ce qui est vrai pour la connaissance insuffisante de la langue, s'applique également à d'autres différences liées à la culture, à l'éducation, à l'origine ou à la situation économique.¹⁰⁹

170. *L'histoire unique de chaque migrant est souvent caractérisée par le danger, le risque et l'incertitude.* De nombreux migrants sont souvent confrontés à des

¹⁰⁹ "Les autorités doivent tenir compte aussi bien de la nécessité d'avoir un cœur ouvert que de la possibilité d'intégrer pleinement, au niveau social, économique et politique, ceux qui arrivent dans le pays." François, *Discours donné à la Commission des Episcopats de l'Union Européenne*, 28 octobre 2017.

situations dégradantes, dangereuses, voire mortelles, sans aucun moyen sûr et légal d'accéder à un nouveau pays. Les trafiquants d'êtres humains ou les passeurs abondent, car les migrants sont contraints d'emprunter des itinéraires migratoires incertains. Ils subissent en plus des sévices terribles, disparaissent dans la servitude pour dettes et autres formes modernes d'esclavage, ou périssent en cours de route. Les femmes et les enfants sont particulièrement vulnérables. L'absence de mécanismes de protection internationale qui soient correctement mis en œuvre favorise la création d'un espace propice à de telles actions criminelles.

171. *La combinaison complexe de divers éléments est nécessaire pour répondre aux défis de la migration.* Ceux-ci sont liés à la responsabilité morale, à une gestion ordonnée et aux systèmes internationaux. Ils appellent à une mise en œuvre effective, au niveau national, des accords internationaux, à des processus inclusifs dans les domaines de la protection et à une dynamique sociale renforcée au sein des environnements multiculturels. Les niveaux de qualité de l'inclusion et de la cohésion sociale dépendront largement de la convergence de l'ensemble des efforts déployés dans les domaines que sont, en particulier, la santé, l'éducation, les systèmes de sécurité sociale et le marché du travail.

172. *La participation des migrants dans les sociétés des pays de destination manque d'un cadre cohérent.* La participation est souvent considérée comme la responsabilité unilatérale du migrant : c'est au migrant qu'il incombe de prouver qu'il est capable d'adopter un pays et de s'adapter. Cette logique semble reposer sur deux fausses présomptions : d'une part que les migrants constituent un seul groupe sociologique - ce qui n'est manifestement pas le cas - d'autre part que la société d'accueil a le droit de décider quant au sort de ceux qui seront acceptés ou refusés. L'accueil des migrants dans la société d'accueil est en outre entravé par divers autres facteurs. On peut citer par exemple les différences de statut (entre les migrants en situation régulière, les demandeurs d'asile, les réfugiés et ceux qui sont considérés comme étant en situation irrégulière), les politiques réduisant l'accès aux services sociaux ou encore la peur croissante du terrorisme. Les mécanismes de protection se limitent souvent à la simple attribution d'un «statut» ou à la réalisation de contrôles aux frontières, sans tenir compte des complexités et des dangers auxquels les migrants sont confrontés tout au long de leur voyage. Le débat sur l'intégration porte davantage sur l'intégration d'une personne dans le groupe existant que sur la manière dont ce groupe peut être enrichi par la présence de nouveaux arrivants.

173. *L'unité familiale est anéantie par des considérations de statut, de niveau de réponse nationale et de mentalités d'autodéfense.* La séparation des familles a lieu dans un premier temps pour toute une série de facteurs liés à la violence, au besoin de sécurité et aux perspectives économiques. Une telle décision est souvent vécue comme un grand fardeau psychologique et l'espoir d'être réuni un jour est présent tout au long du voyage. Si les familles réunies sont un facteur important pour faciliter le bien-être et l'inclusion sociale, on constate que les procédures et politiques existantes retardent souvent ou refusent cette réunification pourtant essentielle.

174. Les enfants migrants sont soumis à des dangers sans précédent. La moitié des réfugiés sont des enfants et leur nombre ne cesse d'augmenter.¹¹⁰ Les politiques de retour, les interdictions de franchissement des frontières, la détention ou la séparation manu militari de leur(s) parent(s) et les actions qui en découlent ont toutes des effets durables sur leur santé et leur bien-être, provoquant des traumatismes profonds. L'absence de protection, notamment dans les situations de traite des êtres humains et de vente d'organes, rend les enfants particulièrement vulnérables. Les besoins en matière de santé et d'éducation dans les situations de crise ne sont souvent pas satisfaits, au détriment du présent et de l'avenir des enfants.

175. Les politiques en matière d'immigration et les instruments internationaux correctement appliqués manquent encore de cohérence. Les pays et les parties prenantes se sont déjà engagés, par le biais de divers instruments, à agir en partenariat et dans un esprit de collaboration pour aider les migrants, mais des difficultés subsistent tant au niveau du contenu que de la mise en œuvre. Les Objectifs de développement durable, par exemple, visent à «coopérer à l'échelle internationale pour faire en sorte que les migrations se déroulent en toute régularité, dans la sécurité et en bon ordre, dans le plein respect des droits de l'homme et de l'obligation de traiter avec humanité les migrants, réguliers ou irréguliers, les réfugiés et les déplacés.»¹¹¹ Toutefois, on n'accorde pas suffisamment d'attention à la manière dont les résultats seront mesurés, ni à l'identification d'éventuels outils, moyens et ressources qui garantiront la pleine mise en œuvre de cet engagement à l'échelon national. Le travail de formulation de ces outils n'a pas encore porté tous ses fruits au niveau des pays, ce qui soulève des doutes quant à la valeur réelle des approches multilatérales actuelles. Il semble y avoir un fossé croissant entre, d'une part, les organismes intergouvernementaux bien engagés dans la promotion des politiques nécessaires et, d'autre part, les fronts nationaux qui retardent ou ignorent la mise en œuvre effective de ces politiques.

Positions adoptées

176. Adopter une approche multidisciplinaire englobant les préoccupations humaines, écologiques et économiques afin d'élaborer des stratégies prospectives en matière de migration.

177. Réaffirmer que la dignité humaine des migrants est la première des considérations et aider à répondre à leurs besoins primaires sans perdre de vue tout ce qui concerne la sémantique, les métriques sociales, les distinctions arbitraires et les distinctions de statut.

178. Aller à la rencontre des périphéries de la société pour garantir à tous les migrants un accès égal et effectif aux possibilités d'éducation, à l'assistance juridique, aux

¹¹⁰ L'Agence des Nations Unies pour les Réfugiés, *Rapport annuel sur les Tendances mondiales 2018*, p. 3.

¹¹¹ Nations Unies, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, 21 octobre 2015, par. 29.

services sociaux et de santé, à la reconnaissance des qualifications professionnelles, au logement et à l'emploi.

- 179.** Faire évoluer le narratif de la migration en donnant une image positive des migrants, en montrant les engagements concluants tant de la part des populations migrantes que de celle des populations «d'accueil», pour redynamiser la cohésion sociale, la richesse des sociétés multiculturelles et la solidarité internationale qui permettent d'établir la paix.
- 180.** Assurer la sécurité de tous les migrants à toutes les étapes de leur voyage, afin que chaque individu, et tout l'individu, soit totalement protégé contre les multiples dangers auxquels il fait face.
- 181.** Éduquer les populations sur les causes sociales et économiques profondes des mouvements migratoires actuels et sur la montée du populisme, et s'y atteler de manière adéquate.
- 182.** Mettre fin à la criminalisation arbitraire des migrants et de ceux qui s'occupent des migrants en souffrance, ce qui constitue une étape importante dans la création d'un cadre plus cohérent pour répondre au phénomène de la migration.
- 183.** Plaider auprès des gouvernements pour qu'ils accordent des visas de regroupement familial ou, s'ils existent déjà, qu'ils augmentent le nombre de ces visas afin de mettre tout particulièrement l'accent sur la famille en tant que lieu de résilience, d'inclusion et d'intégration.
- 184.** Protéger les populations vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, contre le fléau de la traite des êtres humains au moyen d'une collaboration entre acteurs privés et publics, de la sensibilisation des médias et d'une législation pénale forte.
- 185.** Reconnaître le principe d'une migration ordonnée, sûre et digne en mettant pleinement en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en finalisant une définition acceptée au niveau international des termes «migration» et «migrant» et en facilitant ensuite la collecte de données vérifiables et comparables.

VIII



JEUNESSE

UNE VOIX INDISPENSABLE
POUR UNE INCLUSION
INTERGENERATIONNELLE
ET INTERNATIONALE

“... La richesse de l'écoute entre générations, la richesse de l'échange et la valeur de reconnaître que nous avons besoin les uns des autres, que nous devons faire des efforts pour favoriser les canaux et les espaces où s'impliquer pour rêver et travailler à demain, dès aujourd'hui. Mais pas de manière isolée, ensemble, en créant un espace commun. Un espace qui n'est pas un acquis ni qui se gagne à la loterie, mais un espace pour lequel vous devez aussi vous battre. Vous les jeunes, vous devez combattre pour votre espace aujourd'hui, parce que la vie c'est aujourd'hui. Personne ne peut te promettre un jour de demain : ta vie c'est aujourd'hui, le fait de te mettre en jeu c'est aujourd'hui, ton espace c'est aujourd'hui... Vous, chers jeunes, vous n'êtes pas l'avenir. On aime dire : 'Vous êtes l'avenir...' Non, vous êtes le présent ! ... Nous sommes lancés dans une aventure, levez-vous, vivez votre foi et partagez-la. N'oubliez pas que vous n'êtes pas l'avenir, vous n'êtes pas un 'entre-temps'; vous êtes l'heure de Dieu.”¹¹²

Il y a plus de jeunes aujourd'hui qu'à aucun autre moment de l'histoire. Bien que les définitions de la jeunesse utilisées aujourd'hui diffèrent, il y a maintenant 1,8 milliard de personnes âgées de 10 à 24 ans dans le monde, dont près de 90 % vivent dans les pays en développement.¹¹³ Ces chiffres, ainsi que la mondialisation, les progrès technologiques et les vitesses de changement toujours plus élevées, confirment l'urgence d'une culture de la rencontre, du dialogue et de l'inclusion. En d'autres termes, le temps de construire la paix c'est maintenant, et non dans un avenir lointain. Le fait d'avancer vers l'avenir dans la solidarité évitera aux jeunes d'aujourd'hui de répéter les erreurs des générations passées. Les jeunes doivent avoir la possibilité de croire en un avenir juste et pacifique grâce à leur propre inclusion dans la société d'aujourd'hui.

Les jeunes animent le monde avec une nouvelle vision, un nouvel espoir et une nouvelle passion pour la vie. Pourtant, malgré l'augmentation exponentielle des possibilités de communication par le biais des médias sociaux, les jeunes d'aujourd'hui sont confrontés aux risques d'isolement, de solitude et d'individualisme croissants, caractéristiques de notre époque. Il est donc indispensable d'établir un dialogue entre eux et les membres de la communauté qui sont prêts à les écouter et à concrétiser leur inclusion. Un tel dialogue offre un potentiel réel pour nourrir leurs idées et contribuer à favoriser leur participation à la société. Il faut créer des liens de confiance plus étroits entre les générations et les institutions afin de soutenir nos sociétés qui se mondialisent rapidement.

Bien qu'il existe des différences géographiques et culturelles entre les réalités

¹¹² François, Messe pour la Journée mondiale de la jeunesse, 27 janvier 2019.

¹¹³ «La jeunesse et les ODDs», Nations Unies, accessible le 11 février 2020 à : <https://www.un.org/sustainabledevelopment/youth/>.

auxquelles les jeunes sont confrontés aujourd'hui, le désir de relations authentiques et constructives unit les jeunes. L'accès à des soins de santé de qualité, une éducation holistique et un emploi digne sont autant de facteurs communs et qui conditionnent leur qualité de vie. Les organisations catholiques ont une responsabilité majeure dans l'inclusion des jeunes, à la fois comme observateurs et comme acteurs, afin de s'assurer que personne n'est laissé de côté. La durabilité du développement mondial, l'importance du respect de la dignité de la vie et la protection de notre maison commune sont tous des sujets de grand intérêt pour la jeunesse actuelle. L'inclusion des jeunes passe par une écoute active, mais aussi par l'offre de conseils judicieux sur le chemin de la vertu pour réaliser un avenir de paix, de solidarité et d'inclusion, dès aujourd'hui.

Eléments conceptuels

- 186. *Les jeunes sont l'avenir, mais aussi une partie essentielle du présent.*** Les espoirs du passé et les rêves d'un avenir se rencontrent dans la jeunesse. Mais ils font aussi partie du présent, car «dès maintenant, avec leurs rêves et leur vie, ils forgent l'esprit de nos sociétés.»¹¹⁴ Une culture d'inclusion et de rencontre offre ce qui est dû en toute justice aux jeunes, à savoir un sentiment d'appartenance, en particulier aux familles, aux patries, aux cultures et aux croyances.
- 187. *Les jeunes sont à l'avant-garde d'une époque de changement et contribuent à un changement d'époque.*** La jeunesse du monde est aujourd'hui à l'avant-garde d'une grande transformation sociétale en ce qui concerne les modes de perception et de vécu des relations humaines via la technologie. Les nouvelles façons de communiquer qui évoluent rapidement, les médias (sociaux) et les modalités d'interaction sur Internet influencent les jeunes tout comme ils sont influencés par eux. Ce changement d'époque est porteur d'espoir en un plus grand avenir, même si des incertitudes subsistent quant à la direction exacte que nous prenons et à la meilleure façon d'y parvenir.
- 188. *La parole et la foi des jeunes, tout comme leurs doutes et leurs critiques, assurent le progrès de la société.*** Les droits de l'homme sont mieux protégés et garantis par des processus participatifs incluant les jeunes. Ces derniers ne sont pas seulement des récepteurs passifs, mais également des agents de transformation de leur société. L'inclusion signifie donc l'écoute et l'établissement d'un dialogue constructif. Leur vision, leurs talents, leur créativité et leur «expertise en matière de modernité» méritent que leur voix soit non seulement entendue, mais aussi prise en considération, écoutée avec attention et mise en œuvre. De leur côté, il y a un grand désir de participer à divers titres et de manière significative.
- 189. *Les familles sont le lieu principal de la formation, de la participation et de l'inclusion des jeunes.*** Les jeunes doivent contribuer pleinement à la société, mais pour ce faire, ils ont besoin d'une conscience et d'un esprit bien formés. Pour faire face à l'avenir, les jeunes ont d'abord besoin de l'ancrage sûr apporté par des

¹¹⁴ François, *Discours lors de la remise du prix Charlemagne*, 6 mai 2016.

familles solides et saines, afin de pouvoir bénéficier d'une éducation holistique qui mènera à leur développement humain intégral. La famille est la première école d'inclusion, où les jeunes apprennent la responsabilité morale et le respect des autres. En recevant une formation et en apprenant à vivre les valeurs de la justice, de la paix et du bien commun, les jeunes seront ainsi plus aptes à transmettre ces valeurs au sein de leur propre famille.

- 190. *Les aspirations des jeunes, associées à une éducation holistique, font avancer la société.*** Il existe un désir renouvelé de vérité, de liberté, de justice, de paix, de communion et de participation, de solidarité et de soin pour notre maison commune; tous ces éléments font partie de l'identité de la jeunesse d'aujourd'hui. Cela explique aussi le souhait profond des jeunes de se livrer à une nouvelle réflexion et de participer au débat public. L'éducation holistique offre aux jeunes non seulement des connaissances et des compétences, mais aussi la possibilité d'apprendre par l'interaction avec d'autres jeunes, apprenant ainsi à vivre en harmonie avec des personnes d'origines et de cultures diverses.
- 191. *Les jeunes redynamisent le dialogue entre les générations sur le développement et le souci de notre maison commune.*** Les jeunes sont un grand catalyseur dans le vaste espace de dialogue de notre époque sur le développement humain intégral et la protection de notre maison commune. La nature intergénérationnelle des questions concernant le changement climatique, les ressources naturelles et l'environnement, tout cela représente des préoccupations majeures pour la jeunesse actuelle. Penser en termes de durabilité signifie penser à toutes les générations. Pour combler le fossé entre celles-ci, il faut des mécanismes concrets qui reposent sur la confiance, la transmission, le tutorat et la collaboration. Un changement de mode de gestion est donc nécessaire si nous voulons assurer la continuité à long terme du développement humain.
- 192. *Les jeunes sont de plus en plus conscients que le corps, l'esprit et l'âme sont le fondement d'un développement intégral.*** Les jeunes reconnaissent de plus en plus que le plein développement humain dépend non seulement de la santé physique, mais aussi de la santé psychologique et spirituelle. Les questions de santé, qui vont de pair avec l'éducation et la sensibilisation, prennent une nouvelle dynamique à la lumière des progrès technologiques et de la mondialisation. La nutrition, l'exercice physique, la prévention des maladies, l'évitement des comportements destructeurs et de la violence, ainsi que la promotion de la santé mentale et spirituelle, jouent tous un rôle important pour assurer la bonne santé et le développement intégral des jeunes d'aujourd'hui.
- 193. *De plus en plus de jeunes cherchent de meilleures opportunités de vie par le biais de la migration.*** La pauvreté, la violence, la guerre et la grande disparité des opportunités offertes aux jeunes incitent nombre d'entre eux à émigrer. Les jeunes migrants et surtout les mineurs non accompagnés sont particulièrement vulnérables et méritent tous les soins indispensables capables de garantir leur sécurité, leur bien-être et leur intégration dans les pays de destination. La coopération internationale, la promotion de l'approche communautaire et la

mise en réseau régionale contribuent toutes à créer une atmosphère d'inclusion pour les jeunes migrants.

- 194. *Les organisations de jeunesse catholiques cherchent à offrir des espaces privilégiés d'inclusion et d'engagement par l'éducation, les soins de santé et l'aide humanitaire.*** En comprenant le désir des jeunes d'exprimer leur voix et de participer à la société, ces organisations s'efforcent de garantir cette participation et cette voix. Elles veillent à ce qu'un espace soit créé en interne au sein des groupes, organisations et entités sociales, ainsi qu'en externe au sein de sociétés plus larges. En exprimant leurs opinions, en étant entendues et en permettant aux jeunes de recevoir une formation et un mentorat, les organisations catholiques cherchent à faciliter la prise de responsabilités chez les jeunes et leur participation à une solidarité intergénérationnelle toujours plus grande.
- 195. *Les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et les organismes intergouvernementaux reconnaissent le besoin urgent d'inclure et de faire participer les jeunes.*** Ces instruments et organismes mettent de plus en plus l'accent sur le fait que la jeunesse est essentielle au bien commun, aujourd'hui comme demain. L'approche participative envisagée pour les jeunes est un élément clé de la mission de l'Agenda 2030, qui consiste à «ne laisser personne de côté», en s'appuyant sur les dispositions précédentes. Parmi de nombreux exemples, on peut citer la Déclaration des Nations Unies de 1965 sur la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples.¹¹⁵ L'Assemblée générale des Nations Unies a ensuite déclaré l'Année internationale de la jeunesse en 1985, en mettant l'accent sur le dialogue et la compréhension mutuelle avec les jeunes.¹¹⁶ Plus précisément, la notion de participation a été soulignée tant au Conseil de sécurité des Nations Unies qu'au Conseil des droits de l'homme, insistant sur «le rôle important que la jeunesse peut jouer dans la promotion de la paix, du développement durable et des droits de l'homme, et l'importance d'une participation active et large des jeunes à la prise de décision.»¹¹⁷

Défis

- 196. *Si beaucoup a été écrit et dit sur l'inclusion des jeunes, il reste encore beaucoup à faire pour qu'elle devienne véritablement une réalité.*** Les jeunes apportent une contribution essentielle à la société, mais ils se trouvent de plus en plus marginalisés et ne se voient offrir qu'un intérêt de pure forme quant à leurs possibilités de se construire une vie vraiment épanouie. Des défis et des questions demeurent quant à savoir si les jeunes eux-mêmes «parlent» ou si on «parle d'eux», et même si les non-jeunes qui parlent des jeunes ou pour les jeunes parlent vraiment dans l'intérêt de ces derniers.

¹¹⁵ Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 2037 (XX), *Déclaration sur la promotion parmi les jeunes des idéaux de paix, de respect mutuel et de compréhension entre les peuples*, A/RES/20/2037 (7 décembre 1965).

¹¹⁶ Voir, par exemple, Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 40/14, *Année internationale de la jeunesse : participation, développement, paix*, A/RES/40/14 (18 novembre 1985).

¹¹⁷ Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, *Résolution 32/1, Les jeunes et les droits de l'homme*, 15 juillet 2016, préambule.

- 197. *Les jeunes sont à l'avant-garde d'une époque en mutation mais se sentent souvent isolés.*** Malgré une augmentation spectaculaire des possibilités de communication et d'interaction, les jeunes font souvent l'expérience de ne pas être entendus ou écoutés, ce qui conduit à leur marginalisation et à leur exclusion, même au sein de l'Église. En même temps, les générations plus âgées ont souvent du mal à atteindre les jeunes générations. Il est plus que jamais nécessaire de veiller à ce que des structures soient disponibles pour prendre en compte la voix des jeunes, et plus encore lors de la planification de projets les concernant.
- 198. *Des questions subsistent quant à la meilleure façon d'établir un dialogue et de mener des actions par le biais des médias sociaux.*** De nombreux jeunes se trouvent aujourd'hui immergés dans un monde technologique très éloigné de celui qu'ont connu les générations précédentes. Les médias sociaux et les technologies modernes offrent aujourd'hui un espace de communication, d'interaction et d'engagement au niveau planétaire et qui ne cesse de croître. Il existe cependant un désir croissant de s'assurer que les médias sociaux se traduisent en actions concrètes. Les médias sociaux sont un outil puissant pour atteindre les jeunes, mais il est important que l'espace, les opportunités et les leviers soient fournis pour agir réellement sur les différentes causes qui sont importantes pour eux aujourd'hui.
- 199. *Le chômage, le manque de possibilités financières et l'exclusion dans la planification du développement font que de nombreux jeunes ne peuvent échapper au cycle de la pauvreté.*** La difficulté à trouver un emploi rémunéré est un fléau pour de nombreux jeunes dans le monde actuellement. Dans certaines régions, les jeunes sont considérés uniquement comme des bénéficiaires des efforts de développement, et non comme des participants actifs, et sont exclus des processus de planification et de décision. Le manque de ressources financières adéquates pour lancer ou poursuivre des initiatives de développement est flagrant, en particulier lorsque les jeunes ont des idées créatives de projets ou d'activités qui profiteraient aux jeunes eux-mêmes et à leurs communautés, sans pour autant disposer des fonds nécessaires pour les mener à bien.
- 200. *L'éclatement des familles dans la société engendre des difficultés toujours plus grandes parmi la jeunesse.*** Les enfants et les jeunes dépendent des familles pour nourrir leurs besoins physiques, psychologiques et spirituels. Au fur et à mesure que les soins dispensés aux familles diminuent, les jeunes perdent des éléments importants de leur formation pourtant nécessaires à leur croissance et leur développement. Lorsque les jeunes atteignent un âge où ils aspirent à former leur propre famille, ils peuvent être confrontés à une multitude de problèmes sociaux, économiques ou autres qui les empêchent de réaliser leur désir.
- 201. *Malgré les innovations technologiques, de nombreux jeunes n'ont pas la possibilité de recevoir une éducation complète.*** Il est essentiel d'offrir des possibilités d'éducation holistique, car les jeunes peuvent aussi ne pas avoir les connaissances et la formation nécessaires pour s'engager dans une activité avec tout le potentiel dont ils sont pourtant porteurs. Dans certaines cultures,

les jeunes sont éduqués à comprendre les droits de l'homme, mais comme des droits déconnectés de l'importance de leurs devoirs et responsabilités envers eux-mêmes, les autres, la société et les générations futures.

202. *De nombreux jeunes sont aujourd'hui confrontés à des difficultés pour rester en bonne santé physique et mentale.* Les difficultés liées à la drogue, à l'alcoolisme, aux dépendances et à l'automutilation sont aggravées par des problèmes structurels tels que la pauvreté et le manque de stabilité en matière de logement. Ces problèmes peuvent être dus à des expériences individuelles ou familiales, tels que des événements traumatisants, ou à différentes formes de maladie, de souffrance ou de handicap. Différentes formes de dépression, de maladie mentale et de troubles alimentaires sont de plus en plus fréquentes chez les jeunes, en particulier dans les pays développés.

203. *Les jeunes sont confrontés à de grands dangers et difficultés dans le processus migratoire.* L'espoir que la migration fait naître chez les jeunes n'est pas sans risques ni périls, que ce soit dans les pays d'origine, de transit ou de destination. Nombre d'entre eux se retrouvent dans des situations de pauvreté extrême, sans accès à des soins de santé et à une éducation appropriée, et ce, tout au long de leur parcours migratoire. Ils sont alors particulièrement vulnérables à l'exploitation, au trafic, aux abus et à la radicalisation. Les difficultés linguistiques et d'intégration culturelle aggravent ces situations, créant des phénomènes d'exclusion qui constituent un terreau fertile pour la toxicomanie, la criminalité, la violence et la radicalisation.

204. *De nombreux jeunes ne sont pas conscients de la richesse des possibilités offertes par les organisations catholiques, tandis que d'autres ont une perception négative de l'Église et de la religion.* Nombre de jeunes apprennent à vivre sans Dieu. Beaucoup considèrent l'Église comme dépassée, fermée et distante. Par ailleurs, il peut y avoir un manque de formation des personnes qui travaillent avec les jeunes, et de fait une formation adéquate en ce domaine est difficile à obtenir. Il faut retrouver une vision de la formation professionnelle qui soit au service des jeunes.

205. *Les organes intergouvernementaux promeuvent parfois des politiques des droits de l'homme chez les jeunes qui conduisent en fait à l'exclusion.* Les jeunes peuvent avoir une idée erronée de la nature du droit international et des droits de l'homme en ce qui concerne des questions telles que «l'éducation sexuelle intégrale», «les droits reproductifs» et «la santé maternelle». Les débats publics sur l'avortement et l'euthanasie trompent souvent les jeunes et les laissent désorientés.

Positions adoptées

206. Réaliser l'inclusion en planifiant, en investissant et en mettant en œuvre des stratégies qui garantissent des espaces et des mécanismes de soutien aux jeunes marginalisés.

- 207.** Favoriser la formation, les stages et les relations de mentorat qui enseignent aux jeunes comment développer des partenariats en vue d'une plus grande synergie, des liens intergénérationnels plus forts et une participation accrue aux décisions prises pour leur développement global.
- 208.** Offrir un soutien financier et structurel aux initiatives pour la jeunesse, et en particulier aux initiatives de développement communautaire menées par des jeunes, qui utilisent les médias sociaux et la technologie de manière créative et en vue de construire des liens.
- 209.** Dénoncer le scandale du chômage des jeunes dans les pays où des milliers d'entre eux sont laissés à l'abandon dans l'attente d'un emploi, d'une éducation ou d'une formation.
- 210.** S'attaquer aux causes et atténuer les conséquences de la désintégration de la famille afin que les jeunes puissent bénéficier d'une formation et d'un développement humain intégral.
- 211.** Promouvoir un esprit novateur dans le cadre d'une éducation holistique qui invite les jeunes à mettre leurs capacités, leurs compétences et leurs connaissances au service d'une société plus juste, plus solidaire et plus éthique.
- 212.** Utiliser les médias, les plateformes de santé et d'éducation pour promouvoir une formation adéquate concernant la santé dans son ensemble, physique, mentale et spirituelle.
- 213.** Mettre en place une visibilité, des campagnes de sensibilisation et des actions de concertation pour garantir que les États respectent les obligations en matière de droits de l'homme, concernant les situations de vulnérabilité des mineurs non accompagnés et des jeunes séparés de leur famille.
- 214.** Impliquer les jeunes dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques qui les concernent directement, par le biais de plateformes d'apprentissage et de partage d'informations comportant différents modules thématiques adaptés à leurs besoins présents et futurs.
- 215.** Exiger que les gouvernements, les organisations internationales et les organes intergouvernementaux établissent des procédures permettant aux jeunes d'être intégrés dans les processus de décision et de contribuer à la promotion des valeurs de vérité, de justice, de paix et de transparence.



CONCLUSION

L'inclusion n'est pas un fait ou un objectif, c'est un processus. En tant que telle et tout comme le développement lui-même, elle contribue à l'unité et au bien-être. L'inclusion est une fraternité organisée offrant accueil et soins ; il s'agit avant tout d'une existence partagée et d'une promesse pour les générations futures. Dans toutes ses expressions, l'inclusion s'enracine dans une préoccupation profonde pour l'humanité. Que ce soit en œuvrant pour un monde meilleur pour tous, en élaborant des politiques mondiales, en garantissant l'accès universel à l'éducation et aux services sociaux, en repoussant les limites actuelles, en repensant les processus économiques, en s'attaquant aux problèmes climatiques ou en envisageant de nouvelles possibilités de travail, l'inclusion naît d'un véritable respect pour chaque être humain et nourrit une culture de protection pour aujourd'hui et demain. L'inclusion est en effet un moteur très puissant et repose sur une responsabilité partagée : un processus horizontal et sociétal impliquant toute l'humanité et par lequel une dynamique cohérente entre toutes les personnes est générée.

Contribuer à une perspective de développement mondial et continuer à façonner l'avenir de l'humanité implique des droits, le respect de chaque personne humaine, et des politiques centrées sur les personnes. Les droits s'accompagnent de devoirs, et ces derniers appellent tous les individus à partager la responsabilité du développement et de la construction de communautés. Les politiques et les mécanismes qui encouragent l'inclusion sont donc également au cœur des structures verticales qui contribuent à la justice et à la paix, à l'équité et à la liberté. Il convient néanmoins de souligner que la force et l'identité de la cohésion sociale se trouvent en grande partie dans la dynamique communautaire horizontale. C'est précisément là que les organisations catholiques travaillent.

Ne laisser personne de côté est aujourd'hui la devise du développement durable pour 2030. Pourtant, il ne peut s'agir d'un simple jalon de plus dans le développement. Il appelle de toute urgence à l'inclusion, une responsabilité qui doit être partagée par tous et à tous les stades du développement de la société. Cette responsabilité partagée est une matrice pour une approche centrée sur la personne,

pour la solidarité et la fraternité à l'échelle mondiale. Elle renforce le respect de la vie, le rôle de la famille et des éducateurs, l'"espace" offert aux étrangers, la mise en œuvre des droits et des devoirs, la participation des jeunes et des personnes âgées, ainsi que la sauvegarde de notre maison commune.

Les politiques et les mentalités actuelles sont devenues de plus en plus sujettes à un fort sentiment général d'insécurité et d'incertitude quant à l'accès au bien-être matériel. Jamais auparavant on n'avait autant parlé de préserver et d'organiser l'avenir, et pourtant jamais on n'a vu autant de résistance à respecter les moyens pour atteindre les objectifs fixés. Ce paradoxe s'explique principalement par l'individualisme qui imprègne de plus en plus les communautés et les nations. Cela confirme l'urgence de promouvoir une société plus inclusive et la nécessité de faire face aux ruptures sociales, générant ainsi une confiance renouvelée dans l'avenir. Les politiques centrées sur le profit ne peuvent donc plus rester la seule ou la principale valeur de référence pour le développement durable : il faut une dynamique de société et une éthique supplémentaires fondées sur une vision plus intégrale et anthropologique du développement.

S'appuyant sur ces fondements, les organisations d'inspiration catholique intègrent pleinement l'inclusion comme une mission chrétienne. Inspiré par le message de l'Évangile et bien conscient des nombreux défis actuels et de leur complexité croissante, le Forum International des organisations d'inspiration catholique a développé un espace spécifique, dédié à la collaboration entre toutes ces ONG. Dans son discours aux participants du Forum, le pape François a mentionné la nécessité d'une telle collaboration en soulignant combien "le monde d'aujourd'hui appelle à une nouvelle audace et à une nouvelle imagination pour ouvrir de nouvelles voies de dialogue et de coopération, afin de promouvoir une culture de la rencontre où, conformément au dessein créateur de Dieu, la dignité de toute personne humaine est primordiale."¹¹⁸

Nous tenons à exprimer notre gratitude au Saint-Père pour ces paroles encourageantes. Nous remercions également toutes les organisations participantes pour leurs contributions détaillées, leurs analyses approfondies et leurs solutions innovantes qui ont enrichi les échanges et le présent volume.

**Les membres du Comité
Forum International
Janvier 2020**

¹¹⁸ François, *Discours adressé aux participants du Forum des ONG d'inspiration catholique*, 7 décembre 2019.

X

PARTICIPANTS AUX
GROUPES THÉMATIQUES

DROITS DE L'HOMME**Brian Bond***Edmund Rice International*

-

Marjolein Bruinen*Union des Conférences
Européennes de Supérieurs*

-

Luis Calvo*Asociación Opciones Heroicas*

-

Guillermo Campuzano*Congrégation de la Mission*

-

Ligia Castaldi*International Solidarity &
Human Rights Institute*

-

Domenico D'Ortenzi*Apostolat Militaire
International*

-

Alice de La Rochefoucauld*Fondation Caritas in Veritate*

-

Jose Antonio Cecilia*Org. Mondiale des Anciens Elèves
de l'Enseignement Catholique*

-

Berhanu Sinamo Deboch*Coordination Internationale
des Jeunesses Ouvrières
Chrétiennes*

-

Mary Ekemezie*Foundation for African
Cultural Heritage*

-

Sonnie Ekwowusi*Foundation for African
Cultural Heritage*

-

Stefano Gennarini*Center for Family and Human
Rights*

-

Bob Lalonde*Priests for Life*

-

Ninar Keyrouz*In Defense of Christians*

-

Elyssa Koren*Alliance Defending Freedom
International*

-

Daisuke Narui*Vivat International*

-

Joshua Nwachukwu*Foundation for African
Cultural Heritage*

-

Floriana Polito*Caritas Internationalis*

-

Gregor Puppink*European Centre for Law and
Justice***Angela Reed***Mercy International*

-

Brian Scarnecchia*International Solidarity &
Human Rights Institute*

-

Marion Sénellart de Vrière*Femina Europa*

-

Marie Smith*Parliamentary Network for
Critical Issues*

-

Barbara Terenzi*Don Bosco International*

-

Michael Vacca*International Center for Law,
Life, Faith and Family*

-

Nadja Wolfe*World Youth Alliance*

-

**DÉVELOPPEMENT
ET ENVIRONNEMENT****Macarena Cotel***Fundación Promoción Social*

-

Paolo Navone*Mouvement Int. d'Apostolat
des Milieux Sociaux
Indépendants*

-

Guillermo Campuzano*Congrégation de la Mission*

-

Giorgio Capitanio*Associazione Volontari per il
Servizio Internazionale*

-

Vincenzo Conzo*Association Rurale Catholique
Internationale*

-

Chika Onyejiuwa*Réseau Foi et Justice
Afrique-Europe*

-

Emeric Clair*Organisation Catholique
de Coopération Internationale
FIDESCO*

-

Cecilia Dall'Oglio*Mouvement Catholique
Mondial pour le Climat*

-

Laurence de la Brosse*Association Internationale
des Charités*

-

Alice de La Rochefoucauld*Fondation Caritas in Veritate*

-

Anna Maria Donnaruma*Institution thérésienne***George Fernandez***Fédération int. des
Mouvements d'Adultes Ruraux
Catholiques*

-

Josianne Gauthier*Coopération Internationale
pour le Développement
et la Solidarité*

-

Stefano Gennarini*Center for Family and Human
Rights*

-

Chiara Martinelli*Coopération Internationale
pour le Développement et la
Solidarité*

-

Rossella Miranda*Fundación Promoción Social*

-

Wojciech Mroczek*Don Bosco Network*

-

David Munene*Rés. Jeunesse Catholique pour
l'Environnement Durable en
Afrique*

-

Adriana Opromolla*Caritas Internationalis*

-

Allen Ottaro*Rés. Jeunesse Catholique pour
l'Environnement Durable en
Afrique*

-

Tasnim Rasiwala*Organisation Catholique
de Solidarité Internationale
FIDESCO*

-

Augusto Reggiani*Association Rurale Catholique
Internationale*

-

Maryse Robert*Mouvement Int. d'Apostolat des
Milieux Sociaux Indépendants*

-

Mara Rossi*Association « Communauté
Pape Jean XXIII »*

-

Agathe Sagne*Jeunesse Étudiante
Catholique Internationale*

-

Savio Silveira*Alliance Verte Don Bosco*

-

Wolfgang Scharl*Fédération Int. des
Mouvements d'Adultes Ruraux
Catholiques*

-

María Verdugo*Le Service européen jésuite*

SANTÉ**Jose Maria Simon**

Fédération Internationale
des Associations Médicales
Catholiques

Robert Walley

MaterCare International

Regina Akosa

Foundation for African
Cultural Heritage

Bernard Ars

Fédération Internationale
des Associations Médicales
Catholiques

Nkechi Asogwa

Foundation for African
Cultural Heritage

Bogdan Chazan

MaterCare International

Stefano Gennarini

Center for Family and Human
Rights

Obielumani Ideh

Foundation for African
Cultural Heritage

Gabrielle Jastrebski

World Youth Alliance

Anne Lydiah Kabimba

Comité Int. Catholique des
Infirmières et Assistantes
Médico-Sociales

John Lee

Fédération Internationale
des Associations Médicales
Catholiques

Stefano Nobile

Caritas Internationalis

Ermanno Pavesi

Fédération Internationale
des Associations Médicales
Catholiques

Mara Rossi

Association « Communauté
Pape Jean XXIII »

Marion Sénellart de Vrière

Femina Europa

Rene Stockman

Congrégation des Frères
de la Charité

EDUCATION**Richard Apeh**

Jeunesse Étudiante
Catholique Internationale

Alessandra Aula

Bureau International
Catholique de l'Enfance

Pierre & Marie-Annick Benoit

New Humanity

Remy Berthier

Union Internationale des
Guides et Scouts d'Europe

Gerald Cattaro

Office International de
l'Enseignement Catholique

Jose Antonio Cecilia

Org. Mondiale des Anciens
Elèves de l'Enseignement
Catholique

Isabelle Chaperon

Association Internationale des
Charités

Claire de Lavernette

Org. Int. pour le Droit à
l'Education et la
Liberté d'Enseignement

Anna Maria Donnarumma

Institution thérésienne

Reuben Gauci

Fédération Int. des
Mouvements Catholiques
d'Action Paroissiale

Laurent Gregoire

Org. Mondiale des Anciens
Elèves de l'Enseignement
Catholique

Donal Leader

Edmund Rice International

John Lee

Fédération Internationale
des Associations Médicales
Catholiques

John Lydon

Union Mondiale des
Enseignants Catholiques

François Mabile

Fédération Internationale
des Universités Catholiques

Seamus McDonald

Unum Omnes Fédération
Internationale des Hommes
Catholiques

Tarcizio Morais

Don Bosco International

Obi Mulenga

Mouvement International de
la Jeunesse Agricole et Rurale
Catholique

Paolo Navone

Mouvement Int. d'Apostolat des
Milieux Sociaux Indépendants

Theresa Okafor

Foundation for African
Cultural Heritage

Philippe Richard

Office International de
l'Enseignement Catholique

Christine Roche

Centre Catholique Int. de
Coopération avec l'UNESCO

Peter Rožič

Le Service européen jésuite

Alice de La Rochefoucauld

Fondation Caritas in Veritate

Dania Tondini

Associazione Volontari per
il Servizio Internazionale

Hrvoje Vargic

World Youth Alliance

Luca Volonté

Fondation Novae Terrae

FAMILLE**Regina Akosa**

Foundation for African
Cultural Heritage

Alexandre Labarre de Stachelski

Union Internationale des
Guides et Scouts d'Europe

Benoit et Véronique Rabourdin

Organisation Catholique de
Coopération Internationale
FIDESCO

Jose Antonio Cecilia

Org. Mondiale des Anciens
Elèves de l'Enseignement
Catholique

Alice de La Rochefoucauld

Fondation Caritas in Veritate

Domenico D'Ortenzi

Apostolat Militaire
International

Ogo Ezekobe

Foundation for African
Cultural Heritage

Stefano Gennarini

Center for Family
and Human Rights

Forum des ONG d'inspiration catholique

Brian Gowan

Commission Internationale de la Pastorale Catholique des Prisons

-

Rodrigo Iván Cortés Jimenez
Frente Nacional por la Familia

-

Niall M. Kennedy
International Alliance of Catholic Knights

-

Elyssa Koren
Alliance Defending Freedom International

-

John Lee
Fédération Internationale des Associations Médicales Catholiques

-

Alwin Macalalad
Christian Life Community

-

Obi Mulenga
Mouvement International de la Jeunesse Agricole et Rurale Catholique

-

Theresa Okafor
Foundation for African Cultural Heritage

-

Nicola Speranza
Fédération des Associations Familiales Catholiques en Europe

-

Chinelo Ujubuonu
Foundation for African Cultural Heritage

-

Michael Vacca
International Center for Law, Life, Faith and Family

-

Lola Velarde
Institut de Politique Familiale

-

Maria Lia Zervino
Union Mondiale des Organisations Féminines Catholiques

MIGRATION

Guillermo Campuzano
Congrégation de la Mission

-

Ángel Gudiña Canicoba
Don Bosco International

-

Jose Antonio Cecilia
Org. Mondiale des Anciens Elèves de l'Enseignement Catholique

Maria Laura Conte

Associazione Volontari per il Servizio Internazionale

-

Domenico D'Ortenzi
Apostolat Militaire International

-

Laurent Gregoire
Office catholique d'information et d'initiative pour l'Europe

-

Ninar Keyrouz
In Defense of Christians

-

Claire de Lavernette
Org. Int. pour le Droit à l'Éducation et la Liberté d'Enseignement

-

François Mabilie
Fédération Internationale des Universités Catholiques

-

Daisuke Narui
Vivat International

-

Paolo Navone
Mouvement Int. d'Apostolat des Milieux Sociaux Indépendants

-

Elizabeth Pederal
Vivat International

-

Christine Roche
Centre Catholique Int. de Coopération avec l'UNESCO

-

Alice de La Rochefoucauld
Fondation Caritas in Veritate

-

Maria Suelzu
Caritas Internationalis

-

Dania Tondini
Associazione Volontari per il Servizio Internazionale

-

Robert Vitillo
Commission Catholique Internationale pour les Migrations

JEUNESSE

Regina Akosa
Foundation for African Cultural Heritage

-

Alfonso Apicella
Caritas Internationalis

-

Remy Berthier
Union Internationale des Guides et Scouts d'Europe

Ángel Gudiña Canicoba

Don Bosco International

-

Jose Antonio Cecilia
Org. Mondiale des Anciens Elèves de l'Enseignement Catholique

-

Constantine D'Abreu
Edmund Rice International

-

Alice de La Rochefoucauld
Fondation Caritas in Veritate

-

Brian Gowans
Commission Internationale de la Pastorale Catholique des Prisons

-

Racheal Kalaba
Mouvement International de la Jeunesse Agricole et Rurale Catholique

-

John Lee
Fédération Internationale des Associations Médicales Catholiques

-

Alwin Macalalad
Christian Life Community

-

Theresa Okafor
Foundation for African Cultural Heritage

-

Seamus McDonald
Unum Omnes Fédération Internationale des Hommes Catholiques

-

Hellen Wangechi Mugo
Rés. Jeunesse Catholique pour l'Environnement Durable en Afrique

-

Dessybery Mosses Mngao
Rés. Jeunesse Catholique pour l'Environnement Durable en Afrique

-

Joshua Nwachukwu
Foundation for African Cultural Heritage

-

Sandra Onwuekwe
Foundation for African Cultural Heritage

-

Lord Leomer Pomperada
World Youth Alliance

-

Rebecca Rathbone
Caritas Internationalis

-

Savio Silveira
Alliance Verte Don Bosco

L'inclusion n'est pas un fait ou un objectif, c'est un processus. En tant que telle et tout comme le développement lui-même, elle contribue à l'unité et au bien-être. L'inclusion est une fraternité organisée offrant accueil et soins ; il s'agit avant tout d'une existence partagée et d'une promesse pour les générations futures. Dans toutes ses expressions, l'inclusion s'enracine dans une préoccupation profonde pour l'humanité. Que ce soit en œuvrant pour un monde meilleur pour tous, en élaborant des politiques mondiales, en garantissant l'accès universel à l'éducation et aux services sociaux, en repoussant les limites actuelles, en repensant les processus économiques, en s'attaquant aux problèmes climatiques ou en envisageant de nouvelles possibilités de travail, l'inclusion naît d'un véritable respect pour chaque être humain et nourrit une culture de protection pour aujourd'hui et demain. L'inclusion est en effet un moteur très puissant et repose sur une responsabilité partagée : un processus horizontal et sociétal impliquant toute l'humanité et par lequel une dynamique cohérente entre toutes les personnes est générée.

